



# MONOGRAPHIE

DE L'INDUSTRIE  
DE LA CREVETTE  
NORDIQUE  
AU QUÉBEC

Québec 

---

# MONOGRAPHIE

---

DE L'INDUSTRIE

DE LA CREVETTE

NORDIQUE

AU QUÉBEC

RÉDACTION ET COORDINATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)  
Sous-ministériat des pêches et de l'aquaculture commerciales  
*Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture*

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires  
*Direction des études et des perspectives économiques*

SOUTIEN TECHNIQUE

*Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture*

PHOTOGRAPHIES

Éric Labonté, Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)  
*Direction des communications*

CONCEPTION GRAPHIQUE

Page couverture: Direction des communications

RÉVISION LINGUISTIQUE

Lucette Lévesque-T., Révision Littera Plus

ÉDITION

Direction des communications

RESSOURCE

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture  
Courriel : [dappa@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:dappa@mapaq.gouv.qc.ca)  
Site Internet : [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

© **Gouvernement du Québec**

Dépôt légal : 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-74259-3 [PDF]

## TABLE DES MATIÈRES

### AVANT-PROPOS

INTRODUCTION.....	1
1. La capture.....	2
1.1 Les éléments de biologie .....	2
1.2 La gestion de la pêche.....	2
1.2.1 La compétence gouvernementale .....	2
1.2.2 Les mesures de gestion.....	3
1.2.3 L'état des stocks .....	3
1.2.4 Les zones de pêche et les contingents .....	4
1.3 Les débarquements .....	5
1.3.1 Les débarquements dans l'est du Canada .....	5
1.3.2 Les débarquements dans le golfe du Saint-Laurent .....	5
1.3.3 Les débarquements au Québec .....	7
1.3.4 Les caractéristiques des pêcheurs québécois et de la flottille.....	8
1.3.5 La rentabilité de la flottille de pêche à la crevette au Québec.....	9
2. La transformation dans les régions maritimes du Québec .....	10
2.1 La réglementation .....	10
2.2 Les acheteurs .....	11
2.2.1 Les usines autorisées .....	11
2.3 Les expéditions des entreprises de transformation du Québec maritime.....	12
2.3.1 Les produits issus de la transformation de la crevette nordique.....	12
2.3.2 La destination des produits issus de la transformation de la crevette nordique.....	14
3. La mise en marché de la crevette nordique .....	16
3.1 La structure de la mise en marché.....	16
3.2 Le Plan conjoint des pêcheurs de crevette de la ville de Gaspé.....	17
4. L'offre mondiale et les marchés de la crevette .....	19
4.1 La capture et la production aquacole mondiale .....	19
4.2 L'offre mondiale de crevette nordique.....	20
4.3 L'évolution des prix .....	21

<b>5. Les marchés .....</b>	<b>23</b>
5.1 La consommation et les marchés internationaux .....	23
5.1.1 Le marché des États-Unis .....	24
5.1.2 Le marché européen .....	25
5.1.3 Le marché japonais.....	25
5.1.4 Les autres marchés .....	26
5.2 Les marchés du Canada et du Québec.....	26
5.2.1 Le marché canadien.....	26
5.2.2 Le marché québécois .....	27
5.3 Les échanges commerciaux internationaux du Canada et du Québec .....	28
5.3.1 La situation canadienne .....	28
5.3.2 La situation québécoise .....	30
<b>6. Innovation et développement durable.....</b>	<b>32</b>
6.1 L'innovation .....	32
6.1.1 Dans le secteur de la capture .....	32
6.1.2 Dans le secteur de la transformation .....	32
6.2 Le développement durable .....	33
6.2.1 Écocertification de la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent.....	33
<b>7. Les perspectives et les enjeux de l'industrie .....</b>	<b>34</b>
7.1 Le secteur de la capture.....	34
7.2 Le secteur de la transformation.....	34
7.3 La commercialisation.....	35
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>36</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>37</b>

## LISTE DES TABLES

Tableau I :	Contingent de crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent, de 2010 à 2015 .....	4
Tableau II :	Débarquements de crevette nordique dans les principaux ports au Québec, en quantité .....	7
Tableau III :	Principales espèces marines débarquées au Québec, en quantité et valeur .....	8
Tableau IV :	Composition des pêcheurs actifs dans la pêche à la crevette au Québec, de 2012 à 2014 .....	8
Tableau V :	Débarquements moyens de crevette nordique, en quantité et valeur par groupe de pêcheurs de 2012 à 2014 .....	9
Tableau VI :	Offre mondiale de crevette provenant de la capture et de l'aquaculture, en quantité, de 2003 à 2013 .....	19
Tableau VII :	Part des crustacés dans la consommation de poissons et fruits de mer pour certains pays, de 2007 à 2011 .....	24
Tableau VIII :	Poissons et fruits de mer disponibles, en poids comestible, par personne au Canada .....	26
Tableau IX :	Dépenses moyennes en poissons et fruits de mer, au Canada, par année, en dollar, par personne en 2010 à 2013 .....	27
Tableau X :	Dépenses moyennes en poissons et fruits de mer, au Québec, par année, en dollar, par personne en 2010 à 2013 .....	27

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Crevette nordique ( <i>Pandalus borealis</i> ).....	2
Figure 2 :	Zones de pêche à la crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent.....	4
Figure 3 :	Quantités de crevette nordique débarquées dans l'est du Canada, de 2003 à 2013 .....	5
Figure 4 :	Quantités de crevette nordique débarquées dans le golfe du Saint-Laurent, de 2003 à 2014 .....	6
Figure 5 :	Prix moyen au débarquement (\$/lb) de la crevette du golfe du Saint-Laurent, de 2003 à 2014 .....	6
Figure 6 :	Débarquements de crevette nordique au Québec, en quantité et valeur, de 2003 à 2014.....	7
Figure 7 :	Expéditions de crevette nordique des usines des régions maritimes du Québec, en quantité et valeur, de 2003 à 2013.....	12
Figure 8 :	Répartition de la valeur de la production de crevette nordique des usines en régions maritimes du Québec, en 2013p.....	13
Figure 9 :	Part relative de la valeur des produits de la crevette nordique des usines des régions maritimes du Québec, de 2008 à 2013 .....	13
Figure 10 :	Valeur moyenne des produits de la crevette nordique des usines en régions maritimes du Québec, de 2003 à 2013 .....	14
Figure 11 :	Répartition de la valeur des ventes de crevette nordique des usines en régions maritimes du Québec, par destination, de 2003 à 2013 .....	15
Figure 12 :	Structure de la distribution de la crevette nordique au Québec.....	16
Figure 13 :	Prix de la crevette, par catégorie, en vertu de la convention de mise en marché du Plan conjoint, de 2003 à 2015 .....	17
Figure 14 :	Offre mondiale de crevette, par espèces, en quantité, de 2003 à 2013 .....	19
Figure 15 :	Captures de crevette nordique par pays, en quantité, de 2003 à 2013.....	20
Figure 16 :	Prix de la crevette nordique sur le marché américain par catégorie de taille, de 1998 à 2015 .....	21
Figure 17 :	Prix moyen annuel de la crevette nordique (toutes catégories) sur le marché américain .....	21
Figure 18 :	Prix de la crevette nordique en Islande par catégorie de taille, de 2010 à 2014 .....	22
Figure 19 :	Consommation apparente par personne, de crustacés dans certains pays, de 2003 à 2011 .....	23
Figure 20 :	Exportations canadiennes de crevettes, en quantité et valeur, de 2004 à 2014.....	28
Figure 21 :	Importations canadiennes de crevettes, de 2004 à 2014.....	29
Figure 22 :	Exportations de crevettes enregistrées au Québec, de 2004 à 2014 .....	30
Figure 23 :	Importations de crevettes enregistrées au Québec, de 2004 à 2014.....	31

## AVANT-PROPOS

La présente monographie a été réalisée dans le cadre de l'examen périodique des interventions de l'office des pêcheurs de crevette de la ville de Gaspé dans la mise en marché de la crevette débarquée dans cette ville.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1). Cet article énonce ce qui suit :

*À la demande de la Régie et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.*

Pour évaluer les résultats du plan conjoint des pêcheurs de crevette de la ville de Gaspé, la RMAAQ a confié au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) le mandat d'élaborer une monographie de l'industrie québécoise de la crevette. À la demande de la RMAAQ, ce document présente un portrait évolutif et comparatif du secteur de la crevette au Québec tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel.

La monographie présente des informations portant sur divers aspects de l'industrie québécoise de la crevette, dont l'évolution de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation. Elle couvre la période 2004 à 2014. Toutefois, pour cette partie du document, la période couverte peut se limiter aux trois dernières années.

Cette monographie a été réalisée à partir des données économiques disponibles. Les données canadiennes sur les débarquements et la transformation proviennent des statistiques compilées par Pêches et Océans Canada (MPO). Les données de 2014 sur les débarquements et celles de 2013 portant sur la transformation sont préliminaires. Il est également à noter que les données de débarquement du Québec incluent les récépissés supplémentaires, à l'exception de celles qui traitent des débarquements moyens des flottilles (section 1.3.4). Les données sur les captures et la production mondiales proviennent du site de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Enfin, les données canadiennes sur le commerce international sont publiées par Statistique Canada.



### INTRODUCTION

Le nom « crevette » désigne un vaste ensemble d'espèces de crustacés aquatiques, généralement marines, mais parfois dulcicoles. Il existe plus de 30 familles de crevette et environ 2 500 espèces différentes<sup>1</sup>. On les trouve dans les eaux froides ou chaudes, dans des habitats diversifiés tels que les fonds marins, les zones pélagiques avec le plancton, les estuaires et même les rivières et les lacs pour certaines espèces. Les crevettes ont ainsi colonisé une large proportion du monde aquatique.

À travers le monde, environ 300 espèces de crevettes seraient exploitées commercialement<sup>2</sup>. Cependant, au plus une soixantaine d'espèces feraient l'objet d'un commerce à grande échelle et parmi celles-ci, une quinzaine d'espèces vivant en eau chaude domineraient le marché mondial.

Aux fins d'analyse, il conviendra de catégoriser les crevettes vendues sur les marchés en fonction de leurs méthodes d'approvisionnement, soit les crevettes sauvages, ou crevettes de capture, et les espèces de crevettes d'élevage issues de l'aquaculture commerciale.

La crevette de capture provient des activités de pêche commerciale réalisées dans les différentes zones de pêche du monde. Utilisé depuis de nombreuses années, l'engin de pêche le plus populaire pour la crevette demeure le chalut. Notons, cependant, que cet engin a fait l'objet de nombreuses améliorations techniques au fil des années. Le casier à crevette est également utilisé dans certaines zones de pêche commerciale.

La crevette d'élevage, quant à elle, est issue des nombreuses productions aquacoles établies notamment sur les côtes de l'Asie et de l'Amérique latine. Les techniques d'aquaculture varient selon les régions et les espèces produites. Toutefois, de façon générale, l'élevage de la crevette, qu'il soit intensif ou semi-intensif, s'effectue dans de grands bassins à même les littoraux des régions tropicales que l'on appelle « mangroves ».

---

<sup>1</sup> Données publiées par la FAO.

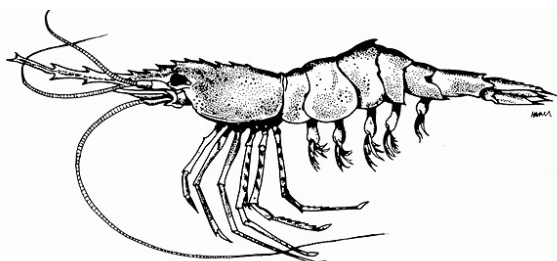
<sup>2</sup> FAO, *Global study of shrimp fisheries*, 2008.

## 1. LA CAPTURE

### 1.1 LES ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE

La crevette nordique, *Pandalus borealis*, est l'espèce de crevette la plus abondante dans l'est du Canada. On la trouve dans l'Atlantique Nord-Ouest à partir des côtes du Maine jusqu'au détroit de Davis, entre le Groenland et la Terre de Baffin, ainsi que dans l'estuaire et le golfe du fleuve Saint-Laurent. Elle affectionne les zones où le fond océanique est mou et vaseux, où les températures oscillent entre 2 et 6 °C et où la profondeur varie de 150 à 350 mètres. La crevette a la caractéristique particulière de changer de sexe au cours de sa vie. Elle naît mâle et se transforme en femelle généralement vers l'âge de quatre ou cinq ans. La majorité des prises commerciales sont des femelles, étant donné qu'elles sont plus grosses. Les principaux prédateurs de la crevette nordique sont le flétan du Groenland et la morue.

Figure 1 : Crevette nordique (*Pandalus borealis*)



Source : FAO.

### 1.2 LA GESTION DE LA PÊCHE

#### 1.2.1 La compétence gouvernementale<sup>3</sup>

Les deux ordres de gouvernement se partagent la compétence gouvernementale en matière de pêche. La gestion des ressources halieutiques et des pêches maritimes relève du gouvernement fédéral. La Loi sur les pêches (L.R.C.(1985), ch. F-14) lui confère les pouvoirs nécessaires pour voir à la conservation et à la protection des ressources halieutiques ainsi qu'à la gestion et à la surveillance des activités de pêche. Ainsi, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) élabore des plans de gestion de pêche et délivre les permis de pêche. Il détermine les espèces visées, les contingents, les engins de pêche à utiliser, les périodes de pêche et toute autre condition relative à cette activité.

Les scientifiques du MPO ont la responsabilité d'évaluer l'état des stocks. Chaque année, le MPO produit un rapport sur la santé des stocks de crevettes dans le golfe. Cette évaluation, ainsi que les propositions de l'industrie reçues à l'occasion des travaux des comités consultatifs, sert de base à l'analyse et aux recommandations qui seront transmises au ministre fédéral des Pêches et des Océans. Le ministre a ensuite la responsabilité de fixer et d'annoncer les modalités de la saison de pêche dans un plan de gestion.

---

<sup>3</sup> Source : MAPAQ « L'industrie québécoise de la crevette nordique », édition 2010, p. 10.

La gestion de la pêche sportive et commerciale en eau douce, la gestion des espèces anadromes et catadromes ainsi que la délivrance des permis d'aquaculture sont de compétence provinciale. Le gouvernement du Québec s'occupe également de la délivrance des permis d'usines de transformation de produits marins et de l'inspection des produits transformés destinés au marché québécois.

### **1.2.2 Les mesures de gestion**

Diverses mesures de gestion ont été introduites par le MPO dans la pêche à la crevette afin d'assurer une exploitation durable de la ressource, dont les suivantes :

- La gestion par total admissible des captures (TAC) depuis 1982;
- L'instauration de quotas individuels transférables (QIT) pour les pêcheurs permanents depuis le milieu des années 1990;
- L'utilisation obligatoire d'un maillage minimal de 40 millimètres;
- L'utilisation obligatoire de la grille Nordmore afin de réduire le nombre de prises accidentelles de poissons de fond depuis 1993;
- La tenue obligatoire d'un journal de bord;
- Le pesage à quai des captures;
- La présence à bord d'un observateur, à la demande du MPO (couverture de 5 %);
- L'utilisation du système de surveillance des navires (SSN) est devenue obligatoire;
- La mise en place d'un protocole de suivi des prises accessoires pour les poissons de fond de petite taille telles que la morue, le sébaste et le flétan du Groenland;
- L'établissement d'une approche de précaution.

### **1.2.3 L'état des stocks**

Depuis 2014, l'évaluation scientifique du MPO de l'état des stocks de crevettes dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent est réalisée aux deux ans. Toutefois, l'approche de précaution prévoit une mise à jour des indicateurs sur l'état des stocks entre deux évaluations scientifiques, pour soutenir l'établissement du total admissible de capture (TAC).

Le dernier rapport scientifique sur l'état des stocks a été produit en janvier 2014, à partir des relevés scientifiques effectués en 2013. Il indique que « l'état du stock montre que les stocks se situaient dans la zone saine en 2013. Cependant, par rapport à 2012, l'indicateur de l'état du stock en 2013 a diminué de 45 %, 25 % et 12 % dans Estuaire, Sept-Îles et Esquiman respectivement, alors qu'il a augmenté de 19 % dans Anticosti<sup>4</sup> ». La mise à jour des indicateurs sur l'état des stocks de 2015, réalisée à partir des relevés de 2014, indique que « les quatre stocks de crevette nordique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent se maintiennent dans la zone saine depuis le début des années 2000. De plus, les indicateurs principaux ont augmenté ou sont demeurés stables en 2014.<sup>5</sup> ».

---

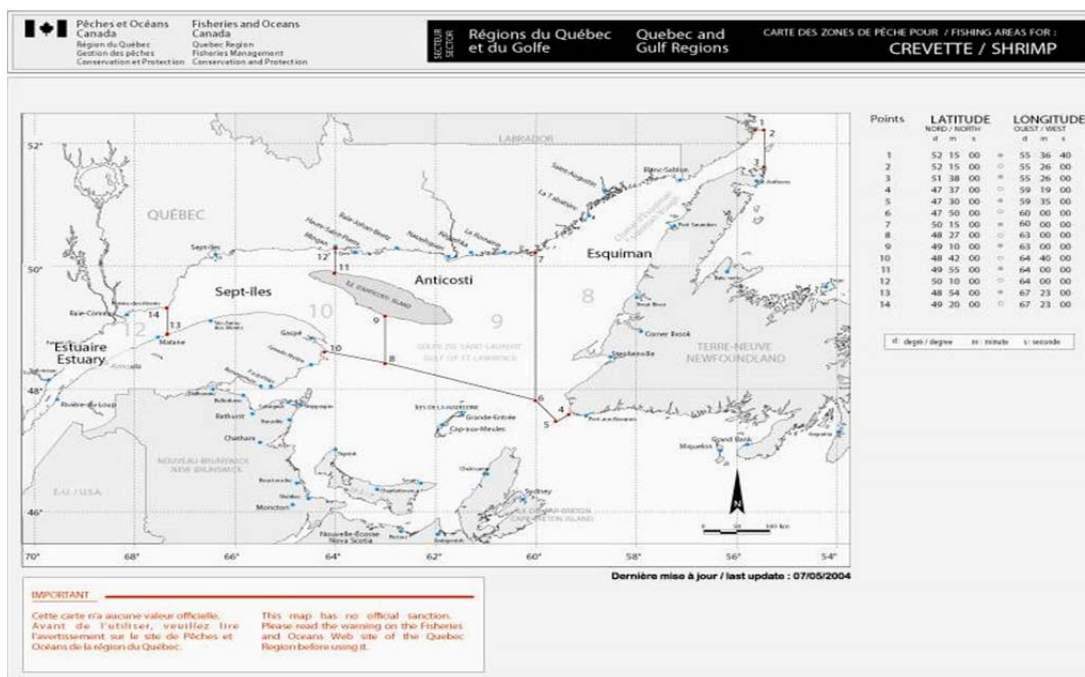
<sup>4</sup> Bourdages, H., et Marquis, M.-C. 2014. Évaluation des stocks de crevette nordique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2013 : données du relevé de recherche. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Doc. de rech. 2014/050. iv + 39 p.

<sup>5</sup> MPO. 2015. Mise à jour de l'indicateur de l'état des stocks de crevette nordique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2015/006.

### 1.2.4 Les zones de pêche et les contingents

Les zones de pêche à la crevette nordique dans le golfe sont représentées à la figure 2 par les secteurs d'Esquiman (zone 8), d'Anticosti (zone 9), de Sept-Îles (zone 10) et de l'Estuaire (zone 12). Cette subdivision du MPO est faite aux fins de la gestion de la pêche à la crevette.

Figure 2 : Zones de pêche à la crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec.

Les prises sont contrôlées par l'établissement d'un total autorisé des captures (TAC) pour chacune des quatre zones de pêche. Le TAC est déterminé selon des bases scientifiques en mesurant l'évolution des stocks de crevettes et les niveaux historiques de capture. Le tableau suivant montre l'évolution du TAC de la crevette dans les quatre zones de pêche de 2010 à 2015.

Tableau I : Contingent de crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent, de 2010 à 2015

ZONE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 2015 vs 14
Esquiman (ZPC 8)	9 567	9 089	10 452	9 395	8 249	8 249	0,0 %
Anticosti (ZPC 9)	10 461	9 938	8 447	7 676	8 827	9 511	7,7 %
Sept-Îles (ZPC 10)	15 970	15 172	12 896	14 830	12 606	12 606	0,0 %
Estuaire (ZPC 12)	916	916	1 053	1 211	1 029	1 183	15,0 %
<b>Total</b>	<b>36 914</b>	<b>35 115</b>	<b>32 848</b>	<b>33 112</b>	<b>30 711</b>	<b>31 549</b>	<b>2,7 %</b>

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec.

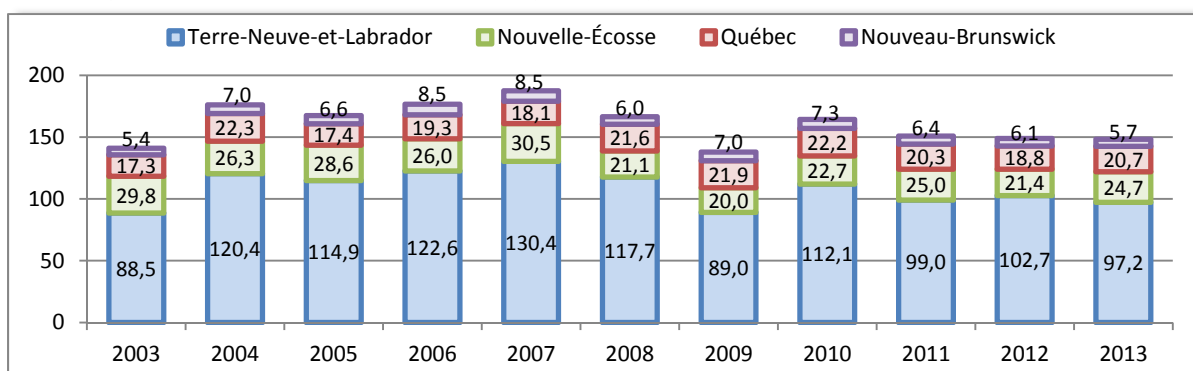
## 1.3 LES DÉBARQUEMENTS

### 1.3.1 Les débarquements dans l'est du Canada

Les quantités de crevettes débarquées dans les provinces de l'est du Canada (Terre-Neuve-et-Labrador, Québec, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) s'élèvent à plus de 140 mille tonnes par année entre 2003 et 2013. Entre 2004 et 2008, elles ont dépassé 150 mille tonnes, avec un sommet en 2007 à plus de 187 mille tonnes. Elles ont ensuite subi une chute importante, passant de 166,5 mille tonnes en 2008 à moins de 140 mille tonnes en 2009, soit une baisse de 17 %.

Depuis 2011, les captures annuelles sont relativement stables, à près de 150 mille tonnes.

Figure 3 : Quantités de crevette nordique débarquées dans l'est du Canada, de 2003 à 2013



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec.

En moyenne, pendant la période 2003-2013, Terre-Neuve-et-Labrador a enregistré plus de 67 % des débarquements de crevette nordique dans l'est du Canada, la Nouvelle-Écosse suit avec près de 16 % des débarquements. Le Québec a reçu près de 13 % des quantités totales de crevette nordique capturée dans l'est du Canada et le Nouveau-Brunswick, en moyenne, 4,2 % des captures. L'importance des activités de pêche de Terre-Neuve-et-Labrador s'explique par l'accès de cette province à des zones de pêche à la crevette situées à l'extérieur du golfe du Saint-Laurent. Il s'agit des zones au large du Labrador et de Terre-Neuve.

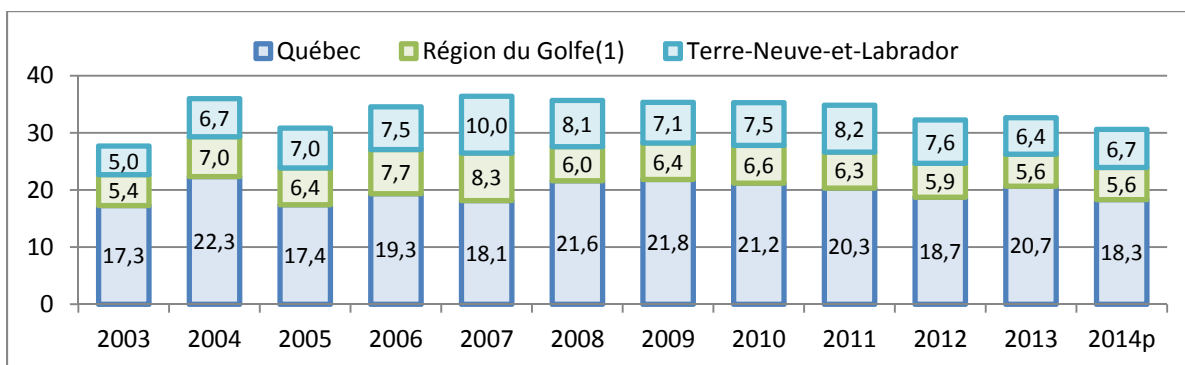
En 2013, il s'est débarqué 148,3 mille tonnes de crevette nordique dans l'Est canadien. Ceci est sensiblement égal à 2012 où les débarquements s'élevaient à 148,9 mille tonnes. Ainsi, les débarquements des trois dernières années ont peu fluctué et se situent en deçà de ceux de la période 2004-2008. Ces résultats s'expliquent, notamment, par une réduction des débarquements de Terre-Neuve-et-Labrador.

### 1.3.2 Les débarquements dans le golfe du Saint-Laurent

Cinq provinces (Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et île-du-Prince-Édouard) ont accès à la pêche à la crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent. Les pêcheurs du Québec, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick sont les principaux acteurs de cette pêcherie. Le Québec reçoit, en moyenne, 58 % des débarquements effectués dans le golfe, à l'exception de 2013 où cette part s'élevait à 63 %. Cette hausse s'explique, notamment, par des débarquements plus élevés au Québec et une diminution dans les autres provinces du golfe.

Pour 2014, les débarquements du golfe s'élèvent à 30,6 mille tonnes (figure 4), ce qui représente une baisse de près de 6 % par rapport à 2013. Ce résultat s'explique, par une diminution des débarquements au Québec qui sont passés de 20,7 mille tonnes en 2013 à 18,3 mille tonnes en 2014.

Figure 4 : Quantités de crevette nordique débarquées dans le golfe du Saint-Laurent, de 2003 à 2014



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec.

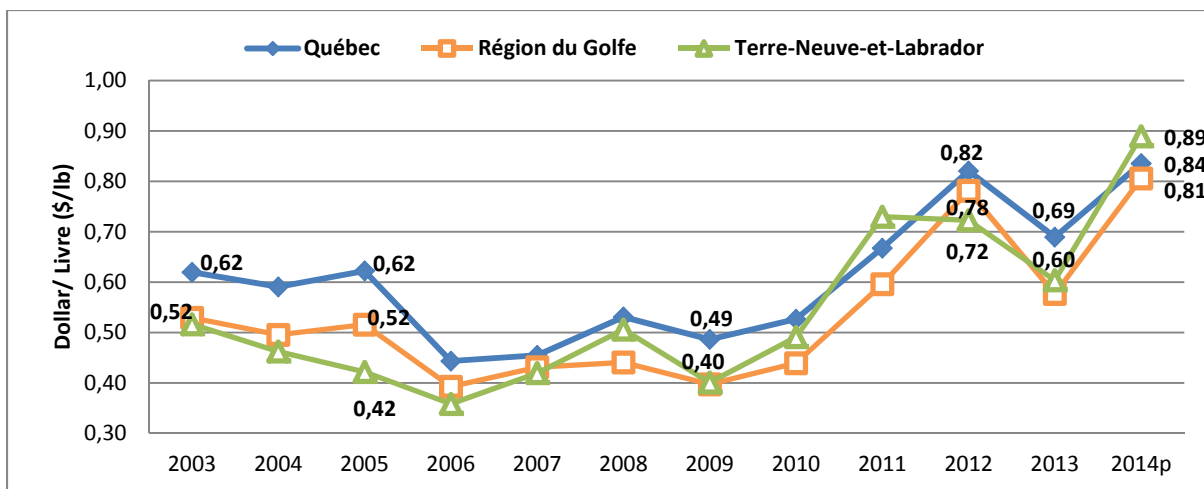
P : données préliminaires.

(1) Région du golfe inclut le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

La figure 5 présente l'évolution du prix moyen au débarquement de la crevette nordique pêchée et débarquée dans le golfe du Saint-Laurent. On note qu'entre 2009 et 2012, le prix au débarquement a fortement augmenté par rapport aux années précédentes.

Au Québec, le prix est passé de 0,49 \$/lb en 2009 à 0,82 \$/lb en 2012, soit une hausse de 69 %. Après une baisse à 0,69 \$/lb en 2013, il est remonté à 0,84 \$/lb en 2014. Le prix du Québec se situe, généralement au-dessus de celui des autres provinces, sauf en 2011 et 2014 où on note un prix plus élevé à Terre-Neuve-et-Labrador.

Figure 5 : Prix moyen au débarquement (\$/lb) de la crevette du golfe du Saint-Laurent, de 2003 à 2014



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec.

P : données préliminaires.

(1) Région du golfe inclut le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

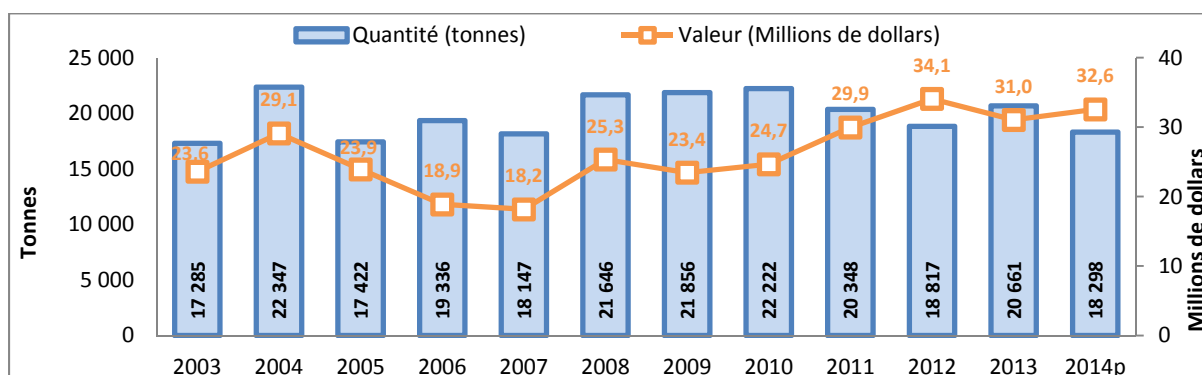
### 1.3.3 Les débarquements au Québec

Les débarquements de crevette nordique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent sont passés d'environ 1 000 tonnes au début des années 1970 à plus de 30 000 tonnes depuis 2004. Les débarquements du Québec ont suivi cette tendance, de 430 tonnes en 1970, ils atteignaient près de 21 000 tonnes en 2013.

En 2014, les débarquements québécois de crevette nordique se chiffrent à 18 298 tonnes, soit une baisse de 11 % par rapport à 2013. La valeur préliminaire de ces débarquements, atteint 32,6 millions de dollars, une hausse de près de 5 % par rapport à 2013.

Le recul dans les quantités de crevette débarquées, en 2014, s'explique par une diminution du contingent dans les zones de pêche à la crevette du golfe, à l'exception d'Anticosti. Toutefois, la hausse du prix au débarquement a compensé l'effet de la baisse des captures.

Figure 6 : Débarquements de crevette nordique au Québec, en quantité et valeur, de 2003 à 2014



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec.

P : données préliminaires.

Plus de 99 % des quantités de crevette nordique débarquées au Québec de 2012 à 2014 ont été enregistré dans les ports de la Gaspésie (Tableau II). Le reste des débarquements se sont effectués sur la Côte-Nord. Le port de Rivière-au-Renard est le principal port de débarquement avec plus de 68 % des débarquements totaux de crevette du Québec. Les ports de Matane et de Sainte-Anne-des-Monts ont reçu, respectivement, 19 % et 9 % des débarquements totaux de crevette nordique effectués au Québec.

Tableau II : Débarquements de crevette nordique dans les principaux ports au Québec, en quantité

Port	Sous-secteur	2012	2013	2014p	Var. 2014/13
		Tonnes			%
Rivière-au-Renard	Gaspé-Est	13 344	14 965	12 482	-19,9
Matane	Gaspé-Nord	3 349	3 472	3 491	0,5
Sainte-Anne-des-Monts	Gaspé-Nord	1 696	1 869	1 636	-14,2
Mont-Louis-Ouest	Gaspé-Nord	225	225	466	51,8
Sept-Îles	Moyenne-Côte-Nord	129	130	152	14,5
Blanc-Sablon	Basse-Côte-Nord	-	-	71	-
Godbout	Haute-Côte-Nord	34	-	-	-
Autres		42	-	-	-
<b>Total</b>		<b>18 817</b>	<b>20 661</b>	<b>18 298</b>	<b>-11,4</b>

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec.

P : données préliminaires.

Le tableau III présente l'importance de la crevette en regard des débarquements totaux d'espèces marines au Québec. On remarque qu'elle figure parmi les trois principales espèces débarquées au Québec, en quantité et en valeur. En 2014, la part de la crevette nordique dans les débarquements s'élevait à 32 % des quantités totales et 16 % de la valeur totale.

**Tableau III : Principales espèces marines débarquées au Québec, en quantité et valeur**

Espèce	2012		2013		2014p	
	Qté (t)	Val. (k\$)	Qté (t)	Val. (k\$)	Qté (t)	Val. (k\$)
Crabe des neiges	13 528	61 160	15 889	72 597	15 825	89 101
Homard d'Amérique	4 043	42 179	4 285	39 282	5 325	50 833
<b>Crevette nordique</b>	<b>18 817</b>	<b>34 064</b>	<b>20 661</b>	<b>31 039</b>	<b>18 298</b>	<b>32 553</b>
Flétan du Groenland	2 865	7 759	1 945	5 844	2 977	9 367
Autres espèces	18 596	17 835	17 653	17 674	14 950	19 250
<b>Total</b>	<b>57 849</b>	<b>162 997</b>	<b>60 433</b>	<b>166 436</b>	<b>57 375</b>	<b>201 105</b>

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec.

P : données préliminaires.

### 1.3.4 Les caractéristiques des pêcheurs québécois et de la flottille<sup>6</sup>

En 2014, selon les données préliminaires, au total 59 pêcheurs et entreprises ont effectué des débarquements de crevette dans les différents ports du Québec (Tableau IV). Il s'agit de 34 pêcheurs traditionnels du groupe A et du groupe B, 5 communautés autochtones et 10 pêcheurs détenteurs d'allocations de crevette, du Québec. Dix pêcheurs provenant d'autres provinces de l'Atlantique, telles que le Nouveau-Brunswick, ont également débarqué de la crevette au Québec, en 2014.

**Tableau IV : Composition des pêcheurs actifs<sup>7</sup> dans la pêche à la crevette au Québec, de 2012 à 2014**

	2012	2013	2014p
<b>Québec</b>	<b>46</b>	<b>52</b>	<b>49</b>
Crevettiers traditionnels	30	35	34
Premières nations du Québec	5	5	5
Titulaires d'allocations	11	12	10
<b>Extérieur du Québec</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>62</b>	<b>59</b>

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec; compilation du MAPAQ.

P : données préliminaires.

En 2014, les flottilles des premières nations enregistrent les débarquements les plus élevés en quantité, soit 928 tonnes pour une valeur de 1,6 million de dollars (Tableau IV). Pour la flottille de crevettiers traditionnels, les débarquements moyens de crevette s'élèvent à 336 tonnes par pêcheur pour une valeur de 570,6 mille dollars. Pour les autres flottilles qui pêchent la crevette (détenteurs d'allocations), les débarquements moyens de crevette s'élèvent à 194 tonnes en 2014

<sup>6</sup> Le terme « flottille » désigne un groupe d'entreprises de pêche ou de pêcheurs possédant un ensemble de permis (portefeuille de permis) similaires qui leur donne accès à une ou à plusieurs zones de pêche rattachées, selon le cas, à un district ou à un sous-district administratif de pêche du ministère des Pêches et des Océans. La nomenclature du MAPAQ peut différer de celle du MPO.

<sup>7</sup> Le terme « pêcheurs actifs » désigne les pêcheurs qui ont effectué au moins un débarquement de crevette nordique au Québec au cours de la saison de pêche.

pour une valeur de 324,4 mille dollars. Les débarquements moyens ont diminué pour toutes les flottilles actives dans la pêche à la crevette en 2014, alors que la valeur moyenne des débarquements a augmenté.

Les débarquements de crevette représentent plus de 90 % de la valeur totale des débarquements de la flottille de crevettiers traditionnels au Québec, toutes espèces confondues. Le reste de leurs débarquements est constitué de poissons de fond, de poissons pélagiques, de crabe des neiges et autres crustacés. La part de la crevette dans les revenus moyens de pêche de la flottille des premières nations a diminué par rapport à 2012, en raison de la hausse de leurs revenus provenant de la pêche au crabe des neiges. Pour les détenteurs d'allocation de crevette, la crevette représente entre 14 % et 24 % de la valeur totale de leurs débarquements. Pour les flottilles provenant de l'extérieur, la crevette constitue près de 60 % de la valeur de leurs débarquements effectués au Québec.

**Tableau V : Débarquements moyens de crevette nordique, en quantité et valeur par groupe de pêcheurs de 2012 à 2014**

Flottille	2012				2013				2014p			
	n	$\bar{x}$ (t)	$\bar{x}$ (K\$)	Valeur crevette/Total <sup>1</sup>	n	$\bar{x}$ (t)	$\bar{x}$ (K\$)	Valeur crevette/Total <sup>1</sup>	n	$\bar{x}$ (t)	$\bar{x}$ (K\$)	Valeur crevette/Total <sup>1</sup>
Crevettiers traditionnels	30	342	621,5	93%	35	353	541,5	93%	34	336	570,6	90%
Premières nations	5	930	1667,1	45%	5	984	1433,7	39%	5	928	1605,1	35%
Autres flottilles	11	245	441,5	24%	12	262	261,2	17%	10	194	324,4	14%
Flottille de l'extérieur	11	109	202,5	60%	10	110	188,4	59%	10	97	188,4	56%

Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec; compilation du MAPAQ.

P : données préliminaires.

1. Valeur des captures de crevette par rapport à la valeur totale des captures de la flottille.

Note : n= nombre;  $\bar{x}$  (t) = quantité moyenne;  $\bar{x}$  (k\$)= valeur moyenne.

### **1.3.5 La rentabilité de la flottille de pêche à la crevette au Québec**

Aucune donnée récente sur la situation économique des entreprises de pêche à la crevette n'est disponible. Les frais d'exploitation, les salaires et les charges sociales représentent les dépenses les plus importantes des crevettiers. Les coûts du carburant et des lubrifiants ainsi que l'entretien et la réparation des bateaux sont également des postes de dépense importants.

Le prix du carburant diesel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine a baissé passant de 103,4 cents le litre en 2006 à 87,6 cents le litre en mai 2009. Il a ensuite connu une hausse passant de 135,3 cents le litre en avril 2011, à 139,9 cents le litre en avril 2012 et se situait à 155,8 cents le litre en février 2014. Par conséquent, les coûts de carburant diesel ont augmenté entre 2009 et 2014.

La valeur moyenne des débarquements des crevettiers s'élevait à 402 mille dollars en 2009. En 2014, elle est de 570,6 mille dollars. Ceci représente une hausse de 42 % de la valeur moyenne des débarquements des crevettiers entre 2009 et 2014.

Par conséquent, malgré une hausse du coût du carburant diesel, les revenus bruts de crevettiers devraient s'être améliorés en 2014 comparativement à 2009.

## **2. LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC**

### **2.1 LA RÉGLEMENTATION**

La réglementation des activités de transformation des produits marins est de compétence provinciale, à l'exception de l'inspection des produits de la pêche qui sont vendus à l'extérieur du Québec (ventes interprovinciales ou internationales).

Au Québec, la Loi sur les produits alimentaires (LRQ, c. P-29) encadre la vente et la transformation de tout aliment ou produit destiné à la consommation humaine. À cela s'ajoute, pour les produits marins, la Loi sur la transformation des produits marins (LRQ, c. T-11.01) qui régleme la vente et la transformation des poissons et fruits de mer débarqués au Québec.

La transformation des produits marins, dans les régions maritimes du Québec, dépend fortement de l'approvisionnement généré par l'exploitation des ressources halieutiques du golfe du Saint-Laurent. Comme il s'agit de ressources communes renouvelables et réglementées par le gouvernement fédéral, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec s'est donné comme orientation de contribuer à créer un environnement d'affaires, ordonné et durable, propice au développement des régions du Québec. Par ailleurs, il accorde la priorité à la transformation des produits marins dans les régions maritimes.

La transformation des produits marins aux fins de vente en gros pour la consommation humaine requiert un permis délivré par le MAPAQ. La Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins, découlant de la Loi sur les produits alimentaires, encadre les activités du secteur de la transformation qui sont sous la gouvernance du MAPAQ.

En vertu des articles 10 et 11 de la Loi sur les produits alimentaires, le pouvoir de délivrer un permis permettant de transformer un produit marin est confié au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui peut aussi en refuser la délivrance ou imposer, à la délivrance ou au renouvellement, toute condition ou restriction sur la base de la règle de l'intérêt public.

Pour toutes les activités prévues dans le Règlement sur les aliments (LRQ, c. P-29, r.1) (l'éviscération, la congélation, le fumage, etc.), une entreprise doit être titulaire d'un permis délivré à son nom. Ce permis précise les conditions d'exploitation que l'entreprise doit respecter, notamment celles portant sur l'approvisionnement, les espèces, les activités autorisées ainsi que les exclusions et restrictions.

L'exploitation de la crevette nordique est soumise à des conditions strictes puisque dans la politique ministérielle, ce crustacé est classifié comme une espèce désignée. D'ailleurs, toutes les autres espèces désignées (crabe des neiges, crabe commun, homard, mye commune, hareng d'automne débarqué dans les secteurs du sud de la Gaspésie et de la Baie-des-Chaleurs ainsi que les poissons de fond) font l'objet d'une attention particulière, dans la perspective de réglementer l'accroissement de la capacité de transformation.

Avec la Loi sur la transformation des produits marins (LRQ, c. T-11.01), l'industrie des pêches commerciales fait l'objet d'un encadrement législatif particulier afin que les produits marins débarqués au Québec subissent une première transformation dans les entreprises des régions maritimes. Le Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins (LRQ, c. T-11.01, r. 1) exige que ces produits respectent certaines exigences minimales de transformation avant d'être acheminés à l'extérieur du territoire québécois. Dans le cas de la crevette nordique, la transformation minimale exigée est soit la cuisson, soit la congélation.

Par ailleurs, une entreprise qui désire transformer la crevette nordique afin d'en faire la vente en gros doit posséder un permis de transformation de produits marins délivré par le MAPAQ sur lequel la crevette nordique est inscrite comme espèce autorisée.

### 2.2 LES ACHETEURS

Les acheteurs de crevette nordique peuvent être regroupés en quatre catégories :

- ❖ Les entreprises qui possèdent un permis d'usine de transformation de produits marins permettant la vente en gros de produits marins en vertu de la Loi sur les produits alimentaires et qui ont l'autorisation de transformer la crevette nordique (entreprises autorisées);
- ❖ Les entreprises titulaires d'un permis d'acquéreur en vertu de la Loi sur la transformation des produits marins. Les acquéreurs sont autorisés à s'approvisionner en crevette directement chez les pêcheurs et ils ont le droit d'en faire le transport conformément aux prescriptions de la loi et de ses règlements (acquéreurs);
- ❖ Les entreprises titulaires d'un permis de vente au détail telles que les poissonneries et les restaurants (détaillants);
- ❖ Les particuliers qui effectuent des achats aux quais de débarquement à des fins de consommation personnelle.

#### 2.2.1 Les usines autorisées

En vertu de la politique ministérielle, les usines autorisées à transformer la crevette en s'approvisionnant directement chez les pêcheurs étaient les suivantes, en date du 31 décembre 2013 et 2014 :

- ❖ La Crevette du Nord Atlantique inc. (L'Anse-au-Griffon, Gaspésie);
- ❖ Les Pêcheries Marinard ltée (Rivière-au-Renard, Gaspésie);
- ❖ Les Crustacés des Monts inc. (Sainte-Anne-des-Monts, Gaspésie);
- ❖ Les Fruits de Mer de l'Est-du-Québec (1998) ltée (Matane, Gaspésie);
- ❖ Poissonnerie Fortier et frères inc. (Sept-Îles, Côte-Nord);

Les autres entreprises qui figurent ci-dessous sont autorisées à transformer la crevette selon certaines restrictions liées à leurs sources d'approvisionnement, soit un approvisionnement d'entreprises de pêche liées (1) ou un approvisionnement de l'extérieur du Québec (2) :

- ❖ Pêcherie H. Dionne inc. (1), Trois-Pistoles, Bas-Saint-Laurent;
- ❖ Les Crevettes de Sept-Îles inc. (1), Sept-Îles, Côte-Nord;
- ❖ Gaspé-Salaisons inc. (2), Les Méchins, Gaspésie;
- ❖ Poissonnerie Chez Omer (2), Sept-Îles, Côte-Nord;
- ❖ Groupe Umek, Société en commandite (2), Sept-Îles, Côte-Nord.

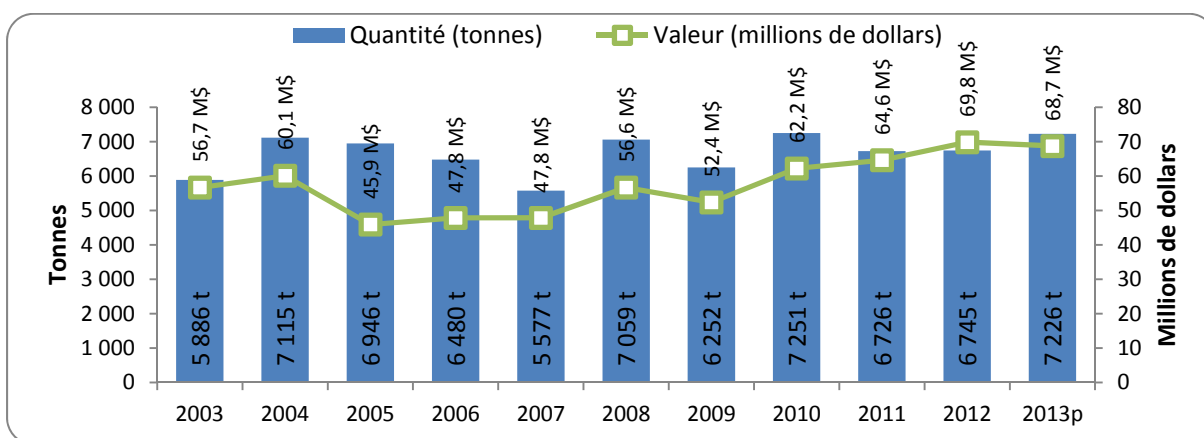
Au cours des dernières années, les usines autorisées à faire de la transformation dans les régions maritimes du Québec ont acheté, chaque année, plus de 90 % du volume de crevette nordique débarqué. Le reste est acheté par des titulaires de permis d'acquéreur, par des détaillants ou, de façon marginale, par des particuliers. Certaines entreprises ont également recours à l'importation pour compléter leur approvisionnement, mais ces données ne sont pas disponibles.

### 2.3 LES EXPÉDITIONS DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU QUÉBEC MARITIME

Comme l'indique la figure 7, la valeur de la production a fléchi à près de 46 millions de dollars en 2005. Elle est demeurée relativement stable entre 2005 et 2007 avec une baisse du volume de la production. Depuis 2010, la valeur de la production dépasse 62 millions de dollars.

En 2013, la valeur totale des expéditions de crevette en provenance des usines de transformation des régions maritimes du Québec s'élève à 68,7 millions de dollars, elle a légèrement fléchi par rapport à 2012. La Gaspésie demeure la principale région de production de la crevette, avec plus de 98 % de la valeur des expéditions, la Côte-Nord suit avec moins de 2 % de la valeur.

**Figure 7 : Expéditions de crevette nordique des usines des régions maritimes du Québec, en quantité et valeur, de 2003 à 2013**



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec; compilation du MAPAQ.

P : données préliminaires.

#### 2.3.1 Les produits issus de la transformation de la crevette nordique

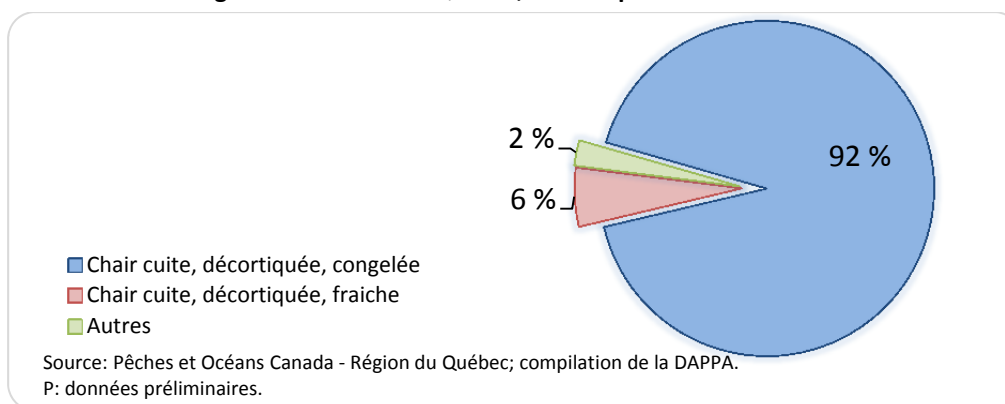
La transformation de la crevette nordique génère une variété de produits. Toutefois, les usines des régions maritimes du Québec font, majoritairement, des opérations de première transformation. Ainsi, les principaux produits issus, historiquement, de la production de la crevette de ces usines sont :

- La chair de crevette cuite, décortiquée et écaillée, fraîche ou congelée;
- La crevette cuite et entière, fraîche ou congelée;
- La crevette entière, fraîche ou congelée.

Les usines de transformation de la crevette des régions maritimes du Québec orientent, la majorité de leur production vers les produits en demande sur leurs principaux marchés. Ainsi, la chair de crevette cuite, décortiquée et écaillée demeure le principal produit de crevette traité et expédié par ces usines. La valeur totale de la production a atteint 63,1 millions de dollars en 2013, ce qui représente 92 % de la valeur totale des expéditions de crevette du Québec.

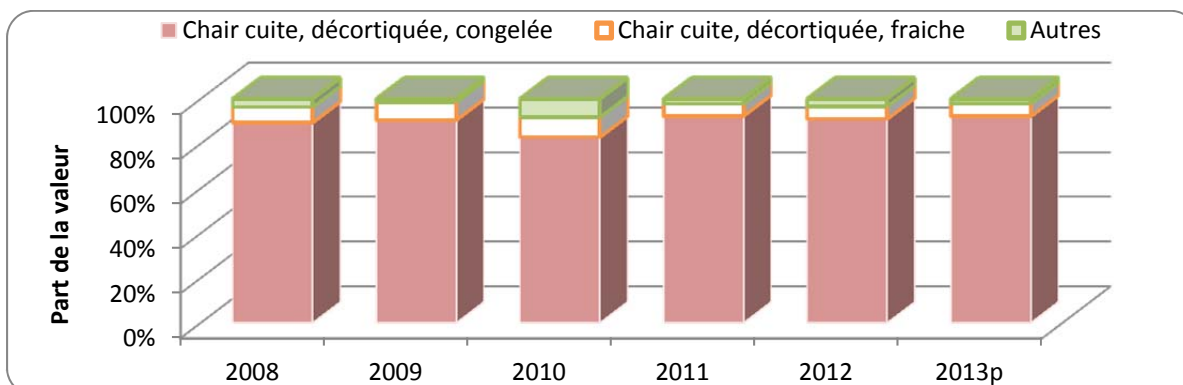
La crevette fraîche cuite, décortiquée et écaillée demeure le 2e produit expédié par les usines des régions maritimes du Québec, en termes de valeur. Ces expéditions totalisent près de 3,9 millions de dollars, soit 6 % de la production totale de crevette de ces usines. Les autres produits tels que la crevette entière congelée ou fraîche représentent environ 2 % des expéditions des usines des régions maritimes du Québec, avec une valeur de 1,7 million de dollars en 2013.

**Figure 8 : Répartition de la valeur de la production de crevette nordique des usines en régions maritimes du Québec, en 2013p**



La figure 9 présente l'évolution de la part des produits issus de la transformation de la crevette nordique dans les usines des régions maritimes du Québec, sur le plan de la valeur. On remarque qu'entre 2008 et 2013, la chair de crevette cuite, décortiquée et congelée est le principal produit issu des usines de transformation de la crevette des régions maritimes du Québec, en termes de valeur.

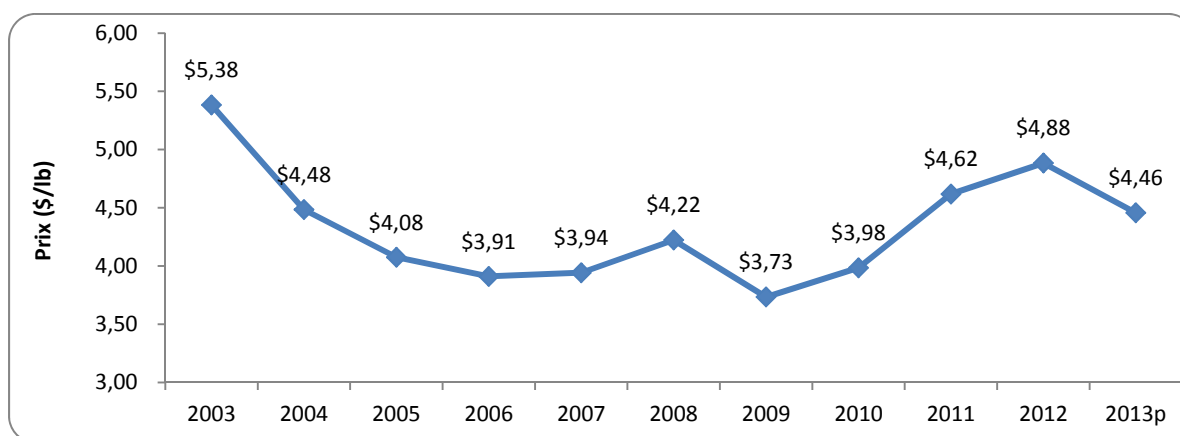
**Figure 9 : Part relative de la valeur des produits de la crevette nordique des usines des régions maritimes du Québec, de 2008 à 2013**



Source: Pêches et Océans Canada - Région du Québec; compilation de la DAPPA.  
P: données préliminaires.

La figure 10 présente le prix moyen (valeur moyenne) à l'expédition de la chair de crevette, décortiquée, congelée, qui constitue le principal produit expédié par les usines de transformation de la crevette du Québec maritime. Après avoir atteint un sommet en 2003, le prix moyen à l'expédition de ce produit a fluctué au cours des années suivantes, mais est demeuré en deçà du prix de 2003, soit 5,38 \$/lb. Pour 2013, le prix est de 4,46 \$/lb ce qui constitue une baisse de près de 9 % par rapport à l'année précédente, alors qu'il était de 4,88 \$/lb.

**Figure 10 : Valeur moyenne des produits de la crevette nordique des usines en régions maritimes du Québec, de 2003 à 2013**



Source: Pêches et Océans Canada - Région du Québec; compilation de la DAPPA.

P: données préliminaires.

Entre 2004 et 2013, la tendance générale des prix internationaux était à la baisse sur les marchés internationaux en raison de l'augmentation de la production aquacole. Cette situation, combinée à une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain a mené à une baisse de la valeur moyenne des expéditions québécoises de crevette nordique.

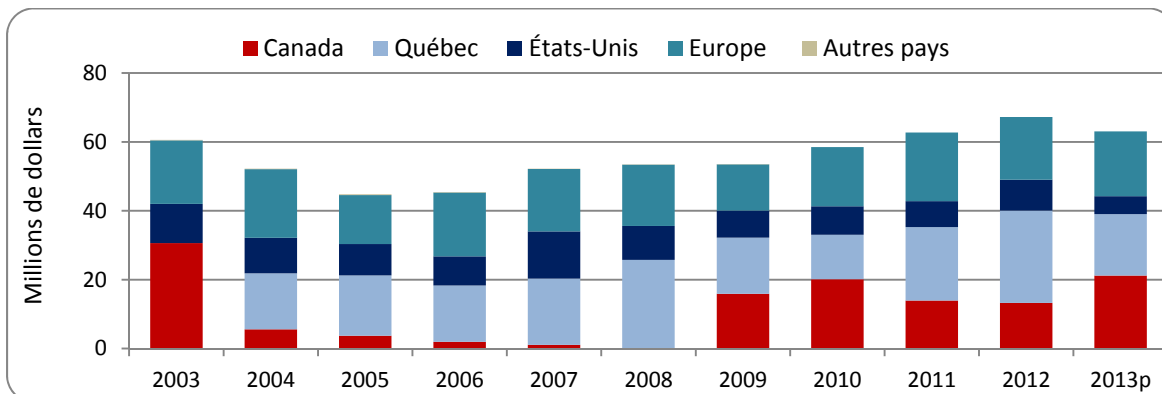
### ***2.3.2 La destination des produits issus de la transformation de la crevette nordique***

La figure 11 présente la répartition des ventes selon le marché. Les expéditions de produits issus de la transformation de crevette nordique dans les régions maritimes du Québec se partagent entre les marchés canadien et québécois ainsi que l'exportation.

On remarque que le marché canadien et, en particulier, le marché du Québec est la principale destination des ventes de crevette des usines de transformation de crevette du Québec maritimes.

En 2013, les ventes de crevette déclarées par les usines ont atteint 63,1 millions de dollars. D'après les données, 28 % de ces ventes étaient destinées au marché québécois, 34 % aux autres provinces du Canada, 30 % au marché européen et 8 % au marché américain.

Figure 11 : Répartition de la valeur des ventes de crevette nordique des usines en régions maritimes du Québec, par destination, de 2003 à 2013



Source: Pêches et Océans Canada - Région du Québec; compilation de la DAPPA.  
P: données préliminaires.



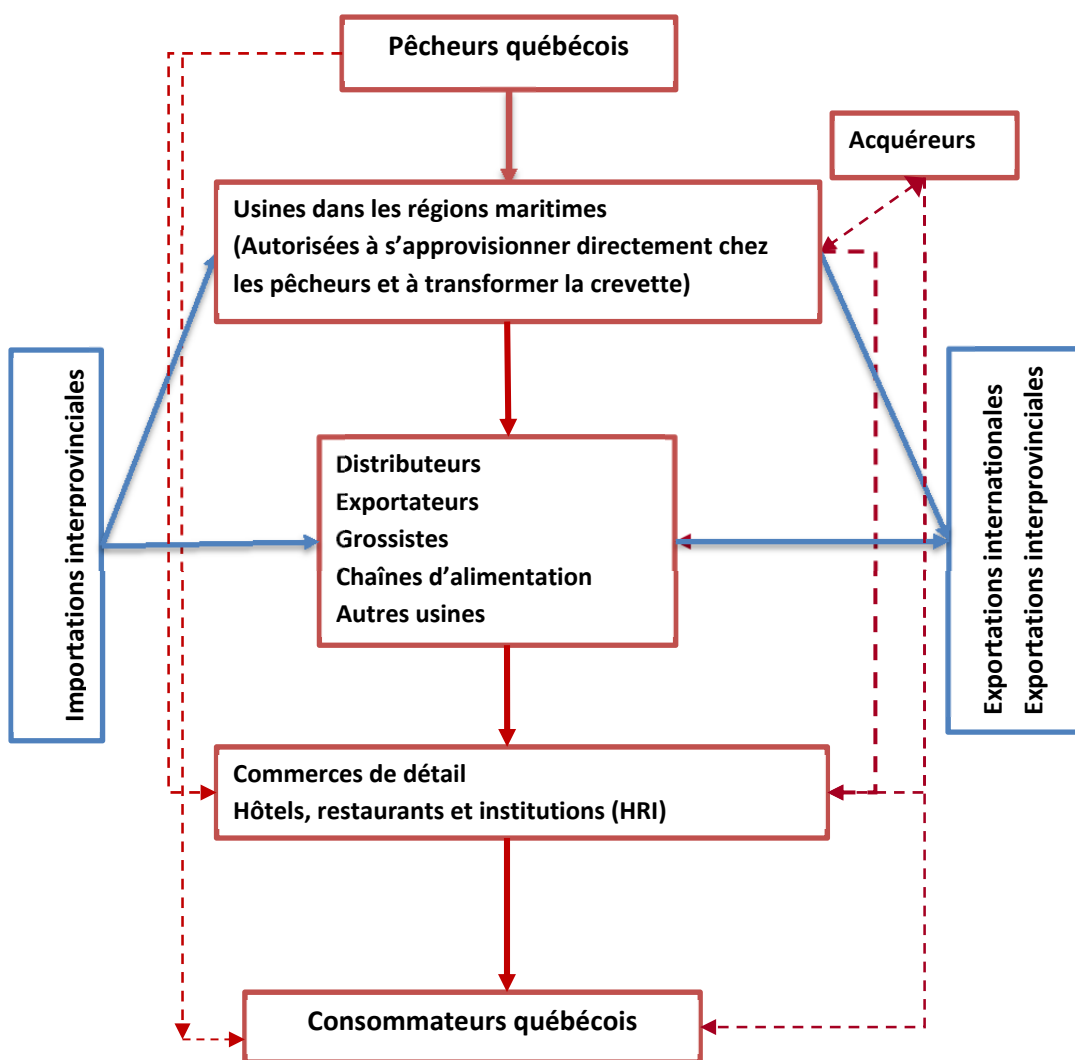
Crédit photo : Éric Labonté – MAPAQ

### 3. LA MISE EN MARCHÉ DE LA CREVETTE NORDIQUE

#### 3.1 LA STRUCTURE DE LA MISE EN MARCHÉ

La figure 12 présente la structure de la distribution de la crevette nordique ainsi que les liens entre les différents acteurs de la mise en marché, en vertu de la réglementation existante au Québec. Le pêcheur est la principale source d'approvisionnement. Celui-ci vend ses captures aux acheteurs autorisés à effectuer des achats auprès des pêcheurs (les usines autorisées, les acquéreurs, les détaillants et les particuliers). L'usine de transformation autorisée à s'approvisionner auprès des pêcheurs et à transformer la crevette nordique, possède, généralement, des équipements de décorticage et de congélation. Il fait subir à la crevette une première transformation. Le produit est ensuite vendu soit à des intermédiaires (grossistes) ou à des détaillants (épiceries, restaurants, poissonneries, etc.).

Figure 12 : Structure de la distribution de la crevette nordique au Québec



### 3.2 LE PLAN CONJOINT DES PÊCHEURS DE CREVETTE DE LA VILLE DE GASPÉ

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LRQ, c. M-35.1) permet à un regroupement de pêcheurs de mettre sur pied un mode de mise en marché collective pour un produit marin donné, que l'on nomme « plan conjoint de mise en marché ». La mise en place d'un plan conjoint vise à favoriser la mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

En 2001, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a homologué le Plan conjoint des pêcheurs de crevette de la ville de Gaspé. Ce plan vise toute la crevette pêchée dans les zones de pêche 8, 9, 10 et 12, débarquée dans un port du Québec et transformée dans la ville de Gaspé. Donc, les usines visées par le plan conjoint sont celles établies dans la ville de Gaspé, soit :

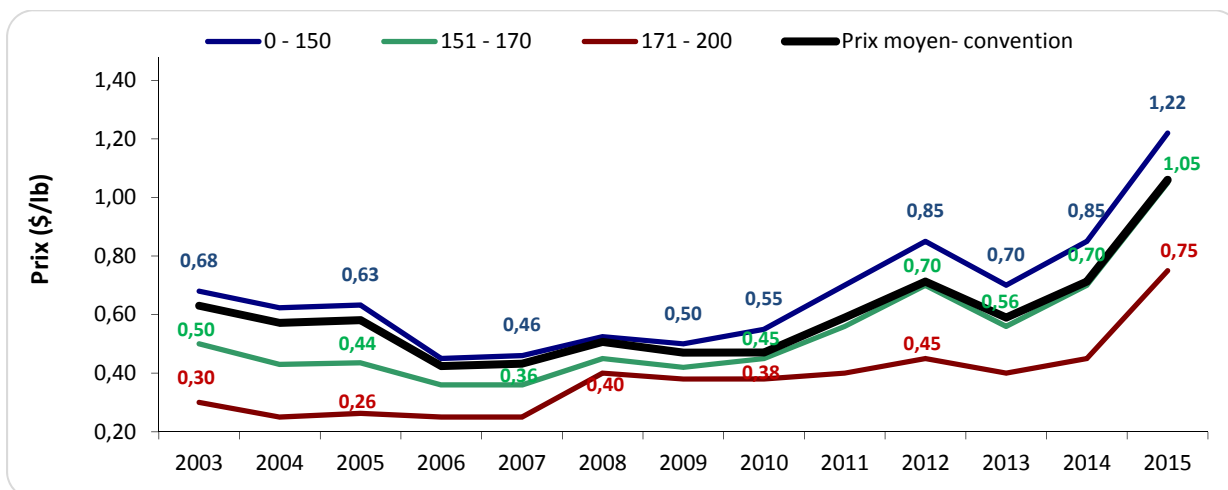
- ❖ La Crevette du Nord Atlantique inc.;
- ❖ Les Pêcheries Marinard Itée.

L'Office des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé (l'Office) est chargé d'appliquer le plan conjoint qui couvre la mise en marché de la crevette transformée dans les usines de Gaspé. Une convention de mise en marché intervient entre l'Office et l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) et permet de fixer le prix payé aux pêcheurs, les modalités de vente et d'achat des captures ainsi que toute autre condition déterminée par les deux parties.

La figure 13 montre l'évolution des prix payés aux pêcheurs, tels que négociés dans les conventions de mise en marché entre l'Office et l'AQIP de 2003 à 2015, en fonction des différentes tailles de crevette.

Entre 2003 et 2006, les prix sont demeurés relativement bas. Le prix des deux catégories de crevette les plus grosses a augmenté, à partir de 2010 pour se fixer à un sommet en 2012. Après un recul en 2013, les prix toutes catégories confondues ont repris leur ascension en 2014 et dépassent, en 2015, le sommet atteint en 2012.

**Figure 13 : Prix de la crevette, par catégorie, en vertu de la convention de mise en marché du Plan conjoint, de 2003 à 2015**



Source : Office des pêcheurs de crevette de la ville de Gaspé; compilation DAPPA.

Les prix élevés de 2014 s'expliquent par une offre limitée de crevette nordique sur les principaux marchés et une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. Ce sujet est traité dans la section suivante.

## 4. L'OFFRE MONDIALE ET LES MARCHÉS DE LA CREVETTE

### 4.1 LA CAPTURE ET LA PRODUCTION AQUACOLE MONDIALE

En 2013, l'offre mondiale de crevette générée par la pêche commerciale et la production aquacole, toutes espèces confondues, totalisait 7,9 millions de tonnes.

Depuis 2007, l'offre mondiale de crevette provient majoritairement de la production aquacole (Tableau VI). En 2013, la production de crevette d'élevage s'élevait à 4,4 millions de tonnes, comparativement à 3,4 millions de tonnes pour la capture.

**Tableau VI : Offre mondiale de crevette provenant de la capture et de l'aquaculture, en quantité, de 2003 à 2013**

	Milliers de tonnes										
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Capture	3348	3300	3201	3275	3270	3143	3171	3113	3305	3429	3420
Aquaculture <sup>1</sup>	2051	2364	2667	3145	3296	3401	3532	3779	4191	4339	4454
<b>Total</b>	<b>5399</b>	<b>5664</b>	<b>5868</b>	<b>6420</b>	<b>6566</b>	<b>6544</b>	<b>6703</b>	<b>6892</b>	<b>7496</b>	<b>7768</b>	<b>7874</b>

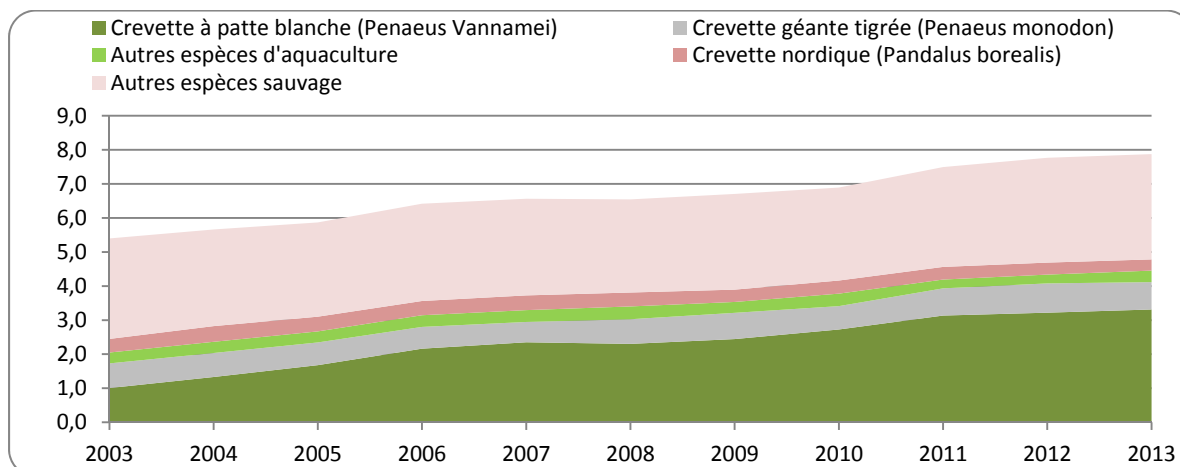
Source: FAO – Fisheries and Aquaculture information and statistics Service.

1. Source: <ftp://ftp.fao.org/FI/STAT/summary/a-6.pdf>.

La production aquacole de crevette a plus que doublé entre 2003 et 2013. Toutefois, on remarque un ralentissement dans la croissance de la production aquacole, au cours des dernières années, en raison de maladies dans les sites d'élevage et d'une augmentation des coûts de production.

La crevette à patte blanche (*Penaeus vannamei*) est l'espèce la plus importante en termes de quantités. Avec une production qui s'élève à 3,3 millions de tonnes en 2013, elle représente 42 % de l'offre mondiale de crevette. La crevette géante tigrée (*Penaeus monodon*) occupe la 2<sup>e</sup> position avec une production de 804 mille tonnes (10 % de l'offre mondiale). La crevette nordique représente 4 % de l'offre mondiale.

**Figure 14 : Offre mondiale de crevette, par espèces, en quantité, de 2003 à 2013**



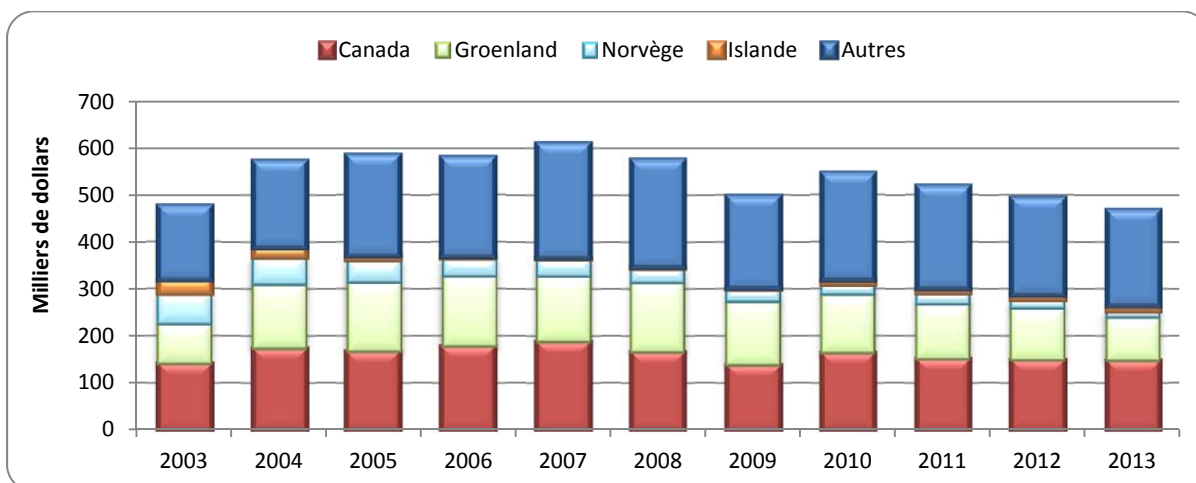
Source: FAO – Fisheries and Aquaculture information and statistics Service.

## 4.2 L'OFFRE MONDIALE DE CREVETTE NORDIQUE

L'exploitation de la crevette nordique repose exclusivement sur les activités de pêche commerciale puisqu'il n'existe pas de production aquacole de cette espèce. Les débarquements de crevette nordique ont considérablement augmenté depuis le début des années 1980, passant d'un peu plus de 100 000 tonnes à environ 400 000 tonnes au milieu des années 2000. La croissance des débarquements enregistrés par le Canada, le Groenland, la Norvège et l'Islande a largement contribué à cette hausse. La figure 16, montre que ces pays ont été les principaux exploitants de la crevette nordique au cours des dernières années au niveau mondial.

La pêche à la crevette nordique a atteint un sommet à 611 mille tonnes en 2007. Depuis, les captures mondiales de crevette nordique semblent suivre une tendance à la baisse. Pour 2013, les débarquements s'élèvent à 468 mille tonnes, une diminution de 5,3 % par rapport à 2012.

Figure 15 : Captures de crevette nordique par pays, en quantité, de 2003 à 2013



Source: FAO – Fisheries and Aquaculture information and statistics Service.

Le Canada occupe la première place avec 32 % des débarquements, suivi du Groenland (20 %) et de la Norvège (3 %). Les débarquements du Québec, de 20 661 tonnes, représentaient 4,4 % des captures mondiales de crevette nordique en 2013.

Le prix de la crevette est fixé en fonction de catégories qui sont déterminées en fonction du nombre de crevettes par livre (compte par livre).

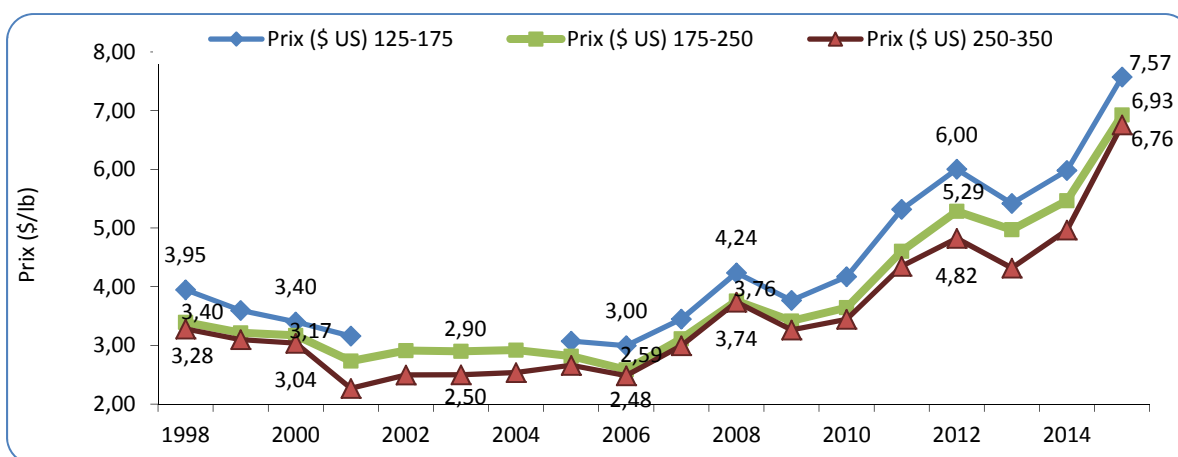
La capacité, pour chaque espèce, de répondre à une demande diversifiée influe positivement sur le prix. La gamme de produits de la crevette d'eau chaude (crevette tigrée et crevette à pattes blanches) est plus variée que celle de la crevette d'eau froide. La crevette d'eau chaude est vendue sous différentes formes (entière, étêtée, décortiquée ou non, cuite ou crue), tandis que la crevette nordique est principalement disponible sous la forme cuite, décortiquée ou, pour une faible part, entière.

### 4.3 L'ÉVOLUTION DES PRIX

Aux États-Unis, le prix de la crevette nordique a commencé à chuter à partir 1996 pour atteindre un creux au début des années 2000. La figure 16 montre une hausse du prix entre 2006 et 2008 qui a ensuite été freinée par l'effet de la crise économique qui a débuté à la fin de 2008 et s'est prolongé jusqu'au début de 2010. Depuis, les prix de la crevette nordique suivent une tendance à la hausse.

Deux facteurs ont conduit à la hausse du prix de la crevette sur le marché américain. Il s'agit d'un recul de l'offre mondiale de crevette et d'une augmentation de la demande, notamment, en raison de l'amélioration des conditions économiques aux États-Unis.

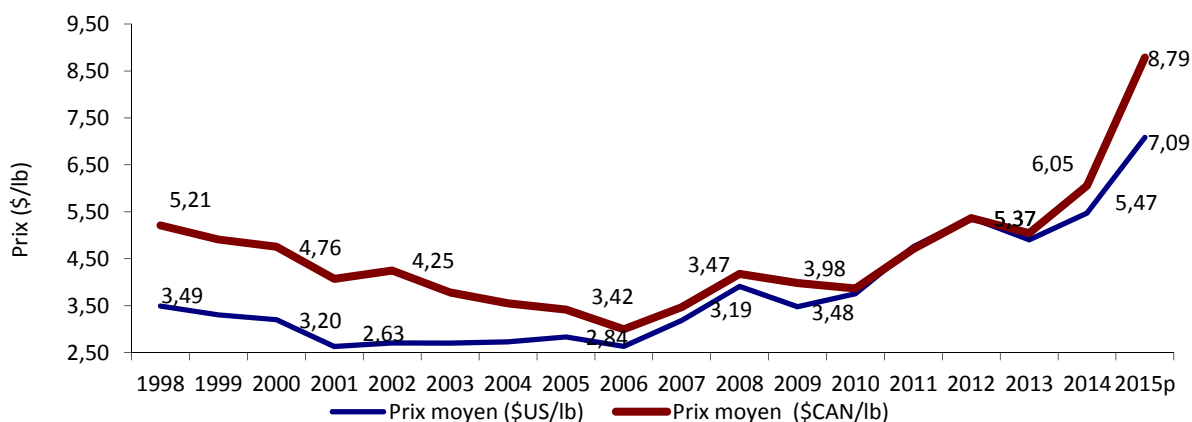
**Figure 16 : Prix de la crevette nordique sur le marché américain par catégorie de taille, de 1998 à 2015**



Source: Seafood Price Current; compilation de la Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture du MAPAQ.

À la figure 17, on remarque que les exportations de crevettes sur le marché américain ont bénéficié du taux de change jusqu'en 2003.

**Figure 17 : Prix moyen annuel de la crevette nordique (toutes catégories) sur le marché américain**



Source: Seafood Price Current; Compilation de la Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture du MAPAQ. P= données préliminaires.

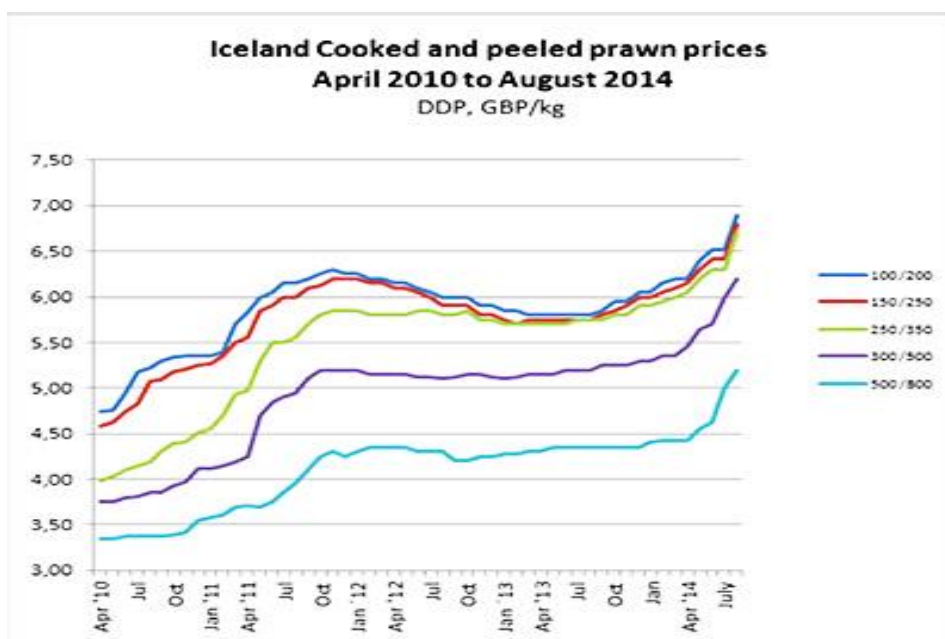
La valeur du dollar américain a fortement baissé par rapport au dollar canadien, entre 2008 et 2013, en raison de la crise économique aux États-Unis et de la hausse du huard. Toutefois, depuis 2014, la valeur de la devise américaine s'est fortement appréciée par rapport au dollar canadien. Ainsi, en se basant sur la moyenne du prix, en 2014, le profit associé à l'écart de change serait de 0,58 \$/lb en 2014 et de 1,70 \$/lb en 2015 (données préliminaires de janvier à août 2015).

En Europe, le prix des différentes espèces de crevettes a baissé au cours de l'année 2014, à l'exception de celui de la crevette nordique. Le prix de cette dernière a atteint un niveau record pour toutes les catégories de tailles et tous les formats de produits.

À la figure 17, on remarque que le prix de la crevette nordique a fortement augmenté entre octobre 2013 et juillet 2014. C'est surtout la catégorie de taille 250/350 qui a connu la plus forte croissance entre avril 2010 et juillet 2014. Cette catégorie a rattrapé le prix des crevettes de plus grandes tailles (100/200 et 150/250).

En début d'année 2015, le prix s'est maintenu à un niveau élevé en raison des rumeurs concernant la baisse du quota de crevette nordique au Canada. La crevette nordique cuite, non décortiquée était vendue entre 4,60 euros/kg pour la catégorie 90/120 et 3,75 euros/kg pour la catégorie 120/150.<sup>8</sup>

Figure 18 : Prix de la crevette nordique en Islande par catégorie de taille, de 2010 à 2014



Source: Seafoodnews.com, Neil Ramsden, August 2014.

<sup>8</sup> Source: Neil Ramsden « Coldwater shrimp prices leap again; expected to remain high in Q2 2015 », Undercurrentnews, December 16, 2014.

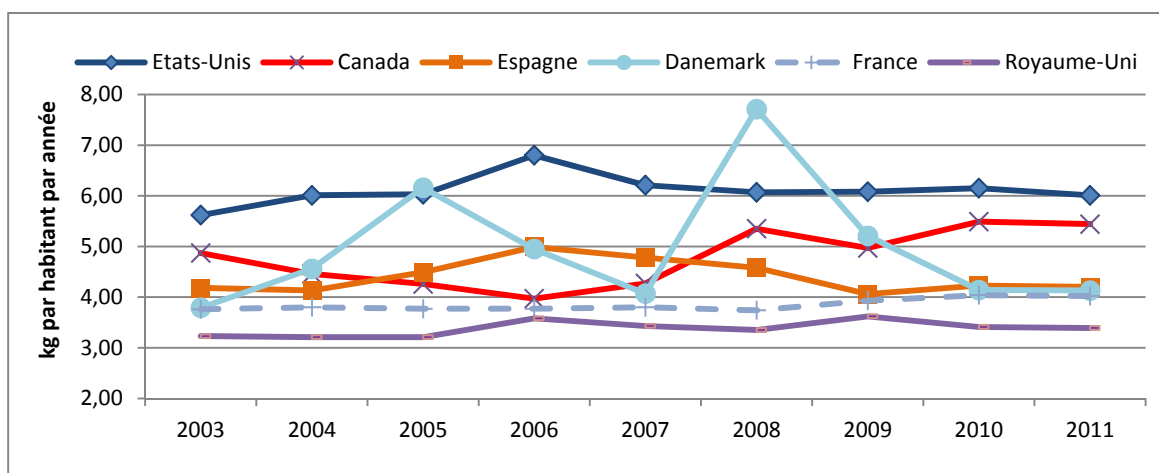
## 5. LES MARCHÉS

### 5.1 LA CONSOMMATION ET LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Il n'existe pas de statistiques sur la consommation mondiale de crevette par habitant. Aux fins de comparaison, la FAO présente les statistiques sur la consommation apparente de crustacés dans les pays du monde. Considérant que la crevette représente l'espèce la plus importante dans la consommation de crustacés au niveau mondial, cette donnée devrait refléter l'évolution de la consommation de cette espèce dans chacun des pays identifiés à la figure 19.

À la figure 19, les États-Unis dominent la consommation de crustacés à plus de 6 kilogrammes de crustacés consommés par année par personne. La consommation a diminué au Canada, passant de près de 5 kilogrammes/par habitant (kg/h) par année en 2003 à 4 kg/h en 2006. Depuis 2008, elle se maintient au-dessus de 5 kg/h, mais demeure en deçà de la consommation américaine.

**Figure 19 : Consommation apparente par personne, de crustacés dans certains pays, de 2003 à 2011**



Source : FAO, FAOSTAT; compilation DAPPA, MAPAQ.

En Europe, l'Espagne figurait comme le plus important pays en termes de consommation de crustacés jusqu'en 2009. Toutefois, on remarque que depuis 2009, la consommation s'est réduite et qu'elle avoisine, maintenant, celle de la France à près de 4 kg/h par année. Cette situation pourrait être due à un contexte économique plus difficile, en Europe, depuis 2008. La consommation de crustacés a également diminué au Royaume-Uni en 2010 et 2011, à respectivement 3,41 kg/h et 3,39 kg/h, alors qu'elle était de 3,62 kg/h en 2009. Toutefois, on constate un raffermissement des ventes au détail sur le marché britannique depuis 2013<sup>9</sup>.

Le tableau VII présente la part des crustacés dans la consommation des poissons et fruits de mer dans certains pays, ainsi que son évolution entre 2007 et 2011. L'Allemagne (+ 46,6 %) et le Canada (+ 31,3 %) sont les deux pays qui ont enregistré la plus forte croissance de la part des crustacés dans la consommation totale de poissons et fruits de mer en 2011, comparé à 2007.

<sup>9</sup> Source : John Sackton, *2015 Market Outlook for Northern Shrimp*, march 2015.

Ceux sont les américains qui ont la plus forte proportion de crustacés au regard de leur consommation totale de poissons et fruits de mer.

**Tableau VII : Part des crustacés dans la consommation de poissons et fruits de mer pour certains pays, de 2007 à 2011**

	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 2011/07
	Part des crustacés dans la consommation de poissons et fruits de mer (%)					%
États-Unis	27,5	28,1	28,4	28,0	27,8	1,0
Canada	18,6	23,7	21,8	24,4	24,4	31,3
Danemark	18,4	35,0	22,3	18,0	18,0	-2,2
Royaume-Uni	16,1	16,0	18,6	17,9	17,9	10,7
Chine	13,6	13,9	14,2	15,0	15,3	12,5
Japon	14,6	14,7	14,5	14,5	14,5	-0,8
France	11,4	11,0	11,4	11,6	11,6	2,4
Allemagne	6,9	7,8	9,0	10,0	10,1	46,6
Espagne	10,9	10,9	9,7	9,9	9,9	-8,7

Source : FAO, FAOSTAT- Compilation DAPPA, MAPAQ.

La part des crustacés dans la consommation de poissons et fruits de mer s'est réduite en Espagne ainsi qu'au Danemark et au Japon pendant la même période.

### 5.1.1 Le marché des États-Unis

Les États-Unis représentent un marché cible pour les exportateurs de crevette.

Les importations américaines de crevettes s'élèvent à 564 509 tonnes en 2014 pour une valeur de 6,7 milliards de dollars américains<sup>10</sup>. Cela correspond à une hausse de 12 % en quantité et de 26 % en valeur par rapport à 2013. Plus de 75 % de la crevette importée aux États-Unis est de la crevette crue entière ou décortiquées. Les importations proviennent principalement d'Inde, de Thaïlande, d'Indonésie, de l'Équateur, du Vietnam et de la Chine. Plus de 90 % du volume de crevettes importées aux États-Unis provient de ces pays.

Aux États-Unis, la crevette nordique est surtout exploitée le long des côtes du nord-est des États-Unis, en particulier par le Maine. Dans l'Ouest, les pêcheurs américains récoltent la crevette rose de l'Oregon (*Pandalus jordani*), une espèce similaire à la crevette nordique, mais de plus petite taille. En 2013, les débarquements américains de crevette provenant de la pêche commerciale s'élevaient à 128 375 tonnes<sup>11</sup>, soit près de 3 % des quantités totales de poissons et fruits de mer débarqués aux États-Unis. Ces débarquements ne contribuent que partiellement à l'offre de crevette sur le marché américain.

En 2013, l'offre totale de crevette sur le marché américain est estimée à 618 721 tonnes selon le calcul suivant : 502 597 tonnes (importations) + 128 375 tonnes (débarquements) - 12 251 tonnes (exportations).

<sup>10</sup> Source : NOAA Fisheries, NMFS, [www.st.nmfs.noaa.gov/Assets/commercial/trade/Trade2014.pdf](http://www.st.nmfs.noaa.gov/Assets/commercial/trade/Trade2014.pdf).

<sup>11</sup> NMFS, Fisheries of the United States, 2013, NOAA Fisheries, Fisheries Statistics Division, septembre 2014, p. 2.

### **5.1.2 Le marché européen**

L'Europe constitue le plus grand marché au monde pour les poissons et fruits mer, tous produits confondus. Les importations totales de ces produits étaient de 5,5 millions de tonnes pour une valeur de 19,2 milliards d'euros en 2012<sup>12</sup>. La crevette représentait 18 % du volume total des importations.

La consommation totale de poissons et fruits de mer était estimée à 16,2 millions de tonnes et 23,1 kilogrammes par habitant en 2012. La crevette consommée en Europe provient à 54 % de l'élevage et de 46 % de la capture (espèces sauvages).

L'information récente sur le marché européen de la crevette indique que les importations ont peu augmenté en 2014 par rapport aux années précédentes<sup>13</sup>. On remarque une hausse en Italie et en Espagne et une baisse sur la France, le Danemark et le Royaume-Uni.

Le fait le plus marquant est la hausse, sur le marché européen, des quantités de crevettes en provenance de l'Équateur. Les autres sources d'approvisionnement de l'Europe en crevette d'élevage sont l'Inde, le Vietnam et l'Indonésie. Le Danemark, la Belgique, l'Espagne et le Canada figurent parmi les sources d'approvisionnement en crevette nordique pour le marché européen. Le Danemark est un centre important où la crevette nordique est transformée avant d'être expédiée vers d'autres pays européens. La Hollande et la Belgique sont des pays d'entrée pour les produits importés. Ils sont ensuite expédiés en Espagne, en France et en Italie.

### **5.1.3 Le marché japonais**

En 2014, les importations japonaises de crevette s'élèvent à 223 423 tonnes, soient une baisse de 15 % par rapport à 2013. En tout c'est une baisse de 100 000 tonnes au Japon au cours des dix dernières années. Cela traduit une baisse de la demande japonaise pour des poissons et fruits de mer sur ce marché. De plus, le coût des poissons et fruits de mer importés et des produits locaux a augmenté en raison de la dépréciation du yen. Cette situation a entraîné une résistance de la part des consommateurs japonais et une réduction de leurs dépenses en poissons et fruits de mer en 2014.

Les trois principales sources d'approvisionnement des importations japonaises de crevettes sont : le Vietnam, la Thaïlande et l'Indonésie.

On note une amélioration de la demande de crevette d'eau froide, en provenance de l'Argentine et de la Russie. Les importations de crevettes nordiques cuites congelées en provenance du Canada et du Groenland ont aussi légèrement augmenté en 2014, en raison d'une demande favorable de la part des supermarchés et des restaurants de sushis.

---

<sup>12</sup> European Commission, Facts and figures on the common fisheries policy, ed. 2014.  
[http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/publications/pcp\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/publications/pcp_en.pdf).

<sup>13</sup> FAO Globefish, Market reports, shrimp march 2015.

### 5.1.4 Les autres marchés

En 2014, le Vietnam était le plus important importateur de crevettes. La majeure partie de ces importations sont réexportées avec ou sans transformation vers les marchés asiatiques.

En 2014, les importations de crevettes ont augmenté de 10 % en Chine tandis que les exportations ont baissé de 13,6 % par rapport à 2013. En ce qui concerne la Chine, il faut souligner une baisse de 15 % de l'importation, en provenance de la principale source d'approvisionnement en crevette, soit le Canada. Par contre, les importations chinoises en provenance de l'Équateur ont augmenté de 128 %. Le Vietnam est devenu la principale source d'approvisionnement en crevette pour la Chine en 2014.

## 5.2 LES MARCHÉS DU CANADA ET DU QUÉBEC

### 5.2.1 Le marché canadien

Le tableau VIII présente la disponibilité des fruits de mer (catégorie qui inclut la crevette). Ces données n'incluent pas les pertes attribuables à la transformation des produits ou encore sur les lieux de vente ou de préparation.

La disponibilité (offre) de fruits de mer serait de 0,46 kilogramme par personne en 2014, en équivalent de poids comestible. Elle s'est maintenue aux environs de 0,4 kilogramme par personne par année entre 2007 et 2014. On note qu'après avoir fléchi en 2013, l'offre de fruits de mer a augmenté en 2014.

Le recul de l'offre pourrait être dû à la diminution de la production de crevette d'élevage ainsi qu'une réduction des débarquements mondiaux de crevettes sauvages, en 2013.

**Tableau VIII : Poissons et fruits de mer disponibles, en poids comestible, par personne au Canada**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 2014/13
Catégorie	kilogramme par personne, par année								%
<b>Poissons de mer frais et congelés</b>	4,02	3,32	3,74	3,56	3,6	3,06	3,68	3,89	5,71
<b>Poissons d'eau douce</b>	2,54	2,29	2,48	2,22	2,62	2,5	2,75	2,58	6,18
<b>Poissons de mer transformés</b>	1,64	1,44	1,58	1,63	1,55	1,63	1,32	1,25	5,30
<b>Fruits de mer</b>	0,4	0,37	0,47	0,39	0,47	0,48	0,43	0,46	6,98
<b>Total<sup>1</sup></b>	8,6	7,42	8,27	7,80	8,24	7,67	8,18	8,18	0,00

Source : Statistique Canada. Tableau 002-0011 - Aliments disponibles au Canada 2014.

1. Ces données ne tiennent pas compte des pertes ou des détériorations qui peuvent survenir lors de la préparation, la transformation ou la vente.

Au tableau IX, on remarque que de 2010 à 2013, au Canada, la dépense moyenne annuelle par personne, pour les fruits de mer, s'est maintenue autour de 200 \$, à l'exception de 2012, où elle était de 177 \$ par année par personne. Cette réduction dans la dépense pourrait signifier, soit un recul du prix ou une diminution des achats de fruits de mer (en quantité).

Le saumon et le thon (frais, congelés ou en conserve) sont les principaux produits achetés. Les crevettes et langoustines représentent près de 20 % des dépenses en poissons et fruits de mer.

**Tableau IX : Dépenses moyennes en poissons et fruits de mer, au Canada, par année, en dollar, par personne en 2010 à 2013**

Produits	2010	2011	2012	2013	Var. 2013/12
					%
Poissons frais ou congelés	93	99	87	99	13,8
Poissons en conserve	37	33	35	37	5,7
Crevettes et langoustines	39	32	29	38	31,0
Autres fruits de mer et produits de la mer	31	37	26	27	3,8
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>201</b>	<b>177</b>	<b>201</b>	<b>13,6</b>

Source : Statistique Canada. Tableau 203-0028 - Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), dépenses alimentaires détaillées, Canada, régions et provinces, annuelles (dollars).

### 5.2.2 Le marché québécois

Au Québec, les dépenses moyennes en poissons et fruits de mer se situent au-dessus de la moyenne canadienne, à plus de 200 \$/année par personne, entre 2010 et 2013. On note une augmentation des dépenses en 2013, en particulier, pour les poissons, les crevettes et les langoustines. Toutefois, les dépenses en poissons (frais, congelés ou en conserve) sont les plus élevées que celles relatives aux fruits de mer.

Les crevettes et langoustines représentent plus de 20 % des dépenses en poissons et fruits de mer en 2013. C'est une augmentation par rapport aux années précédentes qui s'explique, notamment par une baisse des dépenses pour les autres fruits de mer et une hausse des dépenses en crevettes et langoustines.

**Tableau X : Dépenses moyennes en poissons et fruits de mer, au Québec, par année, en dollar, par personne en 2010 à 2013**

Produits	2010	2011	2012	2013	Var. 2013/12
					%
Poissons frais ou congelés	103	94	96	128	33,3
Poissons en conserve	37	26	37	46	24,3
<b>Fruits de mer et autres produits de la mer</b>	<b>83</b>	<b>88</b>	<b>74</b>	<b>73</b>	<b>-1,4</b>
Crevettes et langoustines	44	27	31	50	61,3
Autres fruits de mer et produits de la mer	40	61	43	23	-46,5
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>208</b>	<b>207</b>	<b>247</b>	<b>19,3</b>

Source : Statistique Canada. Tableau 203-0028 - Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), dépenses alimentaires détaillées, Canada, régions et provinces, annuel (en dollars).

### 5.3 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX DU CANADA ET DU QUÉBEC<sup>14</sup>

#### 5.3.1 La situation canadienne

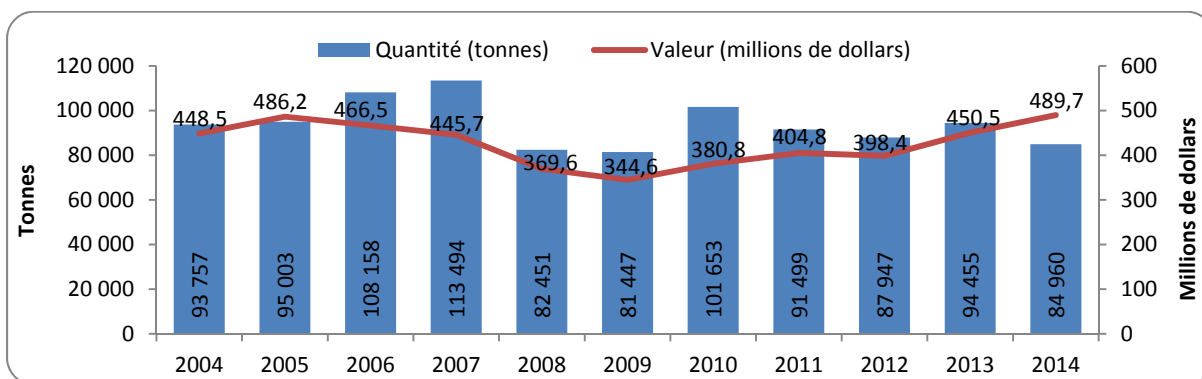
##### Les exportations canadiennes

La valeur des exportations de crevettes a reculé entre 2006 et 2009 après avoir atteint un sommet en 2005 à 486,2 millions de dollars. Depuis 2010, les exportations sont en croissance et ont atteint un nouveau sommet à 489,7 millions de dollars en 2014, soit une hausse de près de 9 % par rapport à 2013.

En termes de quantité, les exportations de crevettes ont chuté entre 2008 et 2009, ce qui pourrait s'expliquer par une baisse de la demande, en raison de la crise économique mondiale et une diminution des captures. En 2014, les exportations de crevettes se situaient à 84 860 tonnes, ce qui représente une baisse de 10 % par rapport à 2013.

La valeur moyenne des exportations de crevettes s'élève à 5 764 \$/tonne en 2014, c'est 22 % de plus que la moyenne des dix dernières années qui est de 4 554 \$/tonnes.

Figure 20 : Exportations canadiennes de crevettes, en quantité et valeur, de 2004 à 2014



Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

En 2014, les principaux marchés d'exportation de la crevette canadienne étaient le Danemark, le Royaume-Uni, la Chine, la Russie et les États-Unis. On note un recul des exportations vers le Japon, mais il demeure un marché important avec une valeur de 26,3 millions de dollars en 2014, soit 5 % de la valeur totale des exportations canadiennes.

Après une forte augmentation des exportations de crevettes vers la Russie entre 2007 et 2013, on note un recul de 39 % en 2014, de 74,4 millions de dollars en 2013 à 45,3 millions de dollars en 2014. Notons que la Russie a décidé de suspendre ses relations commerciales avec plusieurs pays, dont le Canada, en 2014. Le Danemark et le Royaume-Uni constituent les principales destinations des exportations canadiennes de crevettes, elles totalisent 165 millions de dollars en 2014, soit 33 % de la valeur totale.

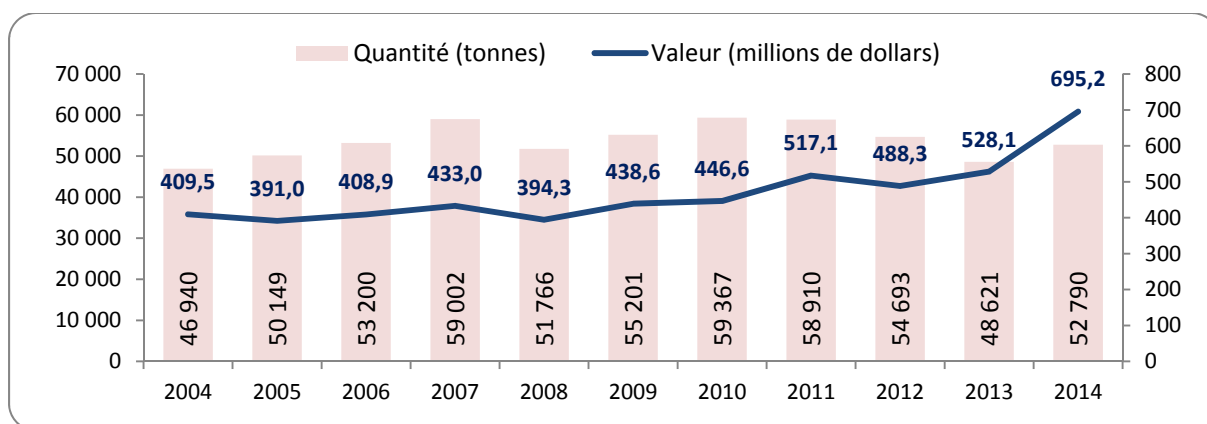
<sup>14</sup> Dans cette partie, nous utilisons la nomenclature canadienne des exportations fondée sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Système harmonisé ou SH) pour la description des produits.

Les crevettes et bouquets de crevette congelés non décortiqués sont les principaux produits exportés, en termes de valeur, suivent, les crevettes et bouquets de crevettes congelés décortiqués. Ces deux types de produits ont généré plus de 80 % des revenus d'exportation.

### Les importations

La valeur des importations de crevettes a été relativement stable entre 2004 et 2010. Elles sont en croissance depuis 2011 et ont atteint leur plus forte valeur des dix dernières années à 695,2 millions de dollars en 2014. La quantité de crevettes importée au Canada en 2014 se situe dans la moyenne de dix dernières années, à 52 790 tonnes.

Figure 21 : Importations canadiennes de crevettes, de 2004 à 2014



Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

La valeur moyenne des importations se chiffrait à 13 168 dollars la tonne en 2014, comparativement à 8 760 dollars la tonne qui représente la moyenne des dix dernières années. La valeur moyenne des importations a fortement augmenté en 2014 par rapport à 2013, où elle s'élevait à 10 862 dollars la tonne.

Les importations canadiennes de crevettes sont essentiellement constituées de crevette d'eau chaude et de crevette d'élevage. En 2014, les quatre principaux pays d'origine des importations, par ordre d'importance, sur le plan de la quantité et de la valeur, le Vietnam, l'Inde, la Thaïlande et la Chine. Ainsi, le Canada a importé du Vietnam des produits de crevette d'une valeur de 202 millions de dollars, ce qui représente près de 29 % de la valeur totale des importations de crevettes. Les importations en provenance de l'Inde et de la Thaïlande atteignent, respectivement, 161,3 et 132,8 millions de dollars en 2014.

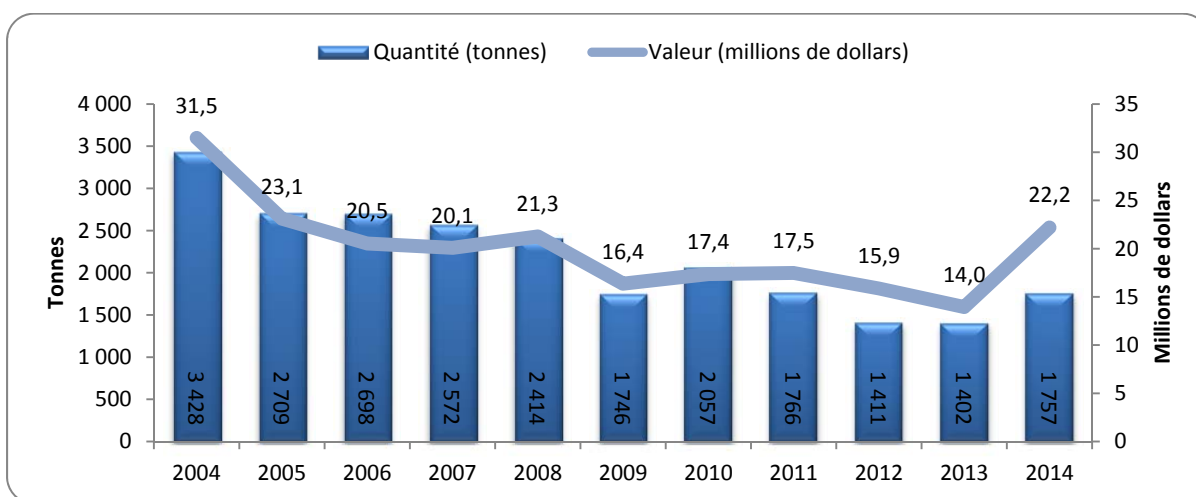
Les principaux produits importés sont : la crevette congelée et décortiquée ainsi que la crevette congelée non décortiquée.

### 5.3.2 La situation québécoise

#### Les exportations québécoises

Les exportations québécoises de crevettes ont atteint 1 757 tonnes en 2014, pour une valeur de 22,2 millions de dollars. Les exportations ont baissé en quantité et valeur entre 2004 et 2008. La valeur moyenne par tonne s'élève à 12 635 dollars en 2014, qui est bien au-dessus de la moyenne des dix dernières années à 9 408 dollars la tonne.

Figure 22 : Exportations de crevettes enregistrées au Québec, de 2004 à 2014



Source : *Global Trade Atlas*, Statistique Canada.

Les quatre principaux marchés canadiens d'exportation, en termes de valeur, sont les États-Unis, le Danemark, la Norvège et le Vietnam. Les exportations de crevette vers le Royaume-Uni ont fortement baissé, passant de 303 tonnes en 2009 à 20 tonnes en 2014. Les États-Unis demeurent le partenaire commercial le plus important avec des exportations d'une valeur de 9,4 millions de dollars, soit 43 % de la valeur totale des exportations totales.

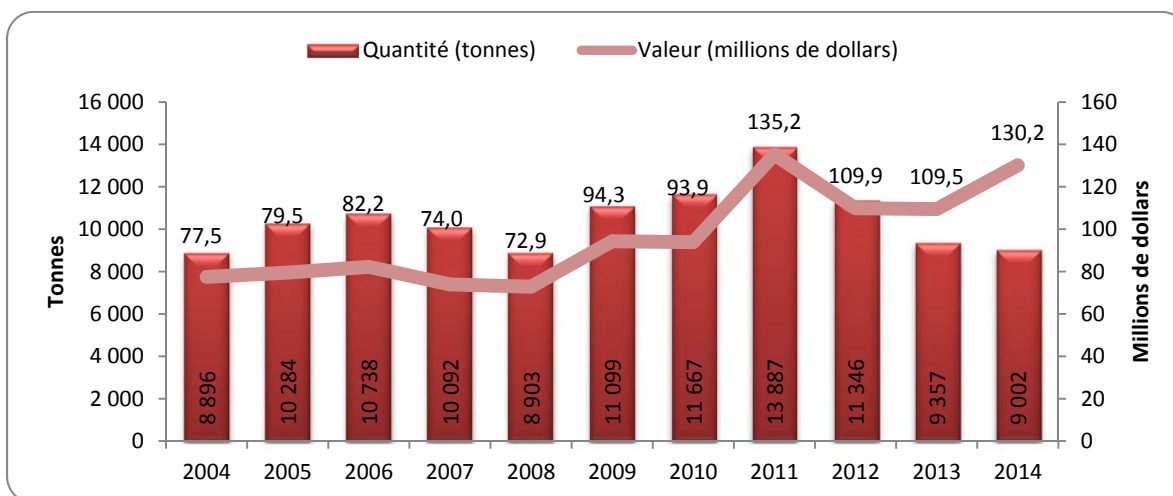
Le Danemark est la seconde destination des exportations de crevettes du Québec. Les exportations vers ce pays tout comme au Vietnam ont bondi. Ainsi, les exportations vers le Danemark sont passées de 863 mille dollars en 2013 à 7,8 millions de dollars en 2014; vers le Vietnam, elles sont passées de 682 mille dollars en 2013 à 1,9 million de dollars en 2014.

Les principaux produits de crevette exportés étaient, d'abord, la crevette et les bouquets de crevette congelée et décortiquée et, ensuite, la crevette et les bouquets préparés ou en conserve.

#### Les importations québécoises

La valeur des importations a atteint 130,2 millions de dollars en 2014. Elle se situe bien au-dessus de la valeur des exportations. Elle a augmenté de près de 19 % par rapport à 2013. La quantité importée de crevettes s'est établie à 9 002 tonnes, soit environ 4 % de moins qu'en 2013. La valeur moyenne de ces importations était de 14 464 dollars par tonne en 2014, comparativement à 9 249 dollars au cours des dix dernières années.

Figure 23 : Importations de crevettes enregistrées au Québec, de 2004 à 2014



Source : Global Trade Atlas, Statistique Canada.

Tout comme pour le Canada, au Québec, les quatre principales sources d'importation de crevettes du Québec en 2014, en quantité et en valeur, sont le Vietnam, la Thaïlande, la Chine et l'Inde. La valeur des importations en provenance du Vietnam s'élevait à 58,3 millions de dollars en 2014. Les importations en provenance de la Thaïlande se chiffraient à 24,7 millions de dollars, soit une baisse de 17 % de la valeur par rapport à 2013.

Le principal produit transformé importé, en valeur, était la crevette congelée en coquille. Les autres produits importés étaient la crevette congelée et décortiquée ainsi que la chair de crevette cuite à l'eau ou à la vapeur.

## 6. INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 6.1 L'INNOVATION

Plusieurs projets d'innovation ont été entrepris par l'industrie de la crevette et touchent au développement durable.

#### 6.1.1 Dans le secteur de la capture

##### Chaluts jumeaux

Dans le but de réduire, le nombre de sorties en mer et par conséquent, les frais d'exploitation des crevettiers, l'Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie (ACPG) a décidé en 2012, de tester l'utilisation de chaluts jumeaux. Un tel procédé devrait permettre à un crevettier de remorquer deux petits chaluts (avec un potentiel de capture plus élevé) au lieu d'un seul chalut (chalut conventionnel)<sup>15</sup>. Un premier projet a été mené en 2011 et il a été démontré que les chaluts jumeaux permettraient de capturer 30 % plus de crevettes qu'un chalut traditionnel, pour une consommation de carburant sensiblement identique.

##### Panneaux semi-pélagiques

En 2010, l'ACPG Innovations a réalisé un projet de recherche visant à démontrer la faisabilité technique de faire « voler » les panneaux de chalut au-dessus fond marin (Gagnon et al. 2010). Cette première étape a démontré qu'il était possible de faire décoller les panneaux, tout en conservant une configuration adéquate du chalut permettant des captures comparables à celles obtenues avec un chalut conventionnel. Des économies de carburant de plus de 6 % ont été obtenues dès ce premier essai<sup>16</sup>. En 2013, une 2<sup>e</sup> phase de recherche a été réalisée par Merinov afin d'adapter cette nouvelle technologie aux bateaux de pêche.

Ces travaux sont menés afin de satisfaire aux exigences liées à l'écocertification de la crevette pêchées dans le golfe. Ils entrent dans le cadre d'une réflexion sur la technologie de la pêche au chalut de fond et sur les moyens de réduire son impact sur l'écosystème benthique.

#### 6.1.2 Dans le secteur de la transformation

##### Utilisation des résidus de crevette

Pour l'industrie de la transformation des produits marins, la planification et la réalisation de projets de valorisation des résidus représentent une solution avantageuse pour éviter les coûts de l'élimination de la matière organique. Pour ces raisons, les entreprises de transformation de la crevette de la ville de Gaspé, les Pêcheries Marinard Ltée et La Crevette du Nord Atlantique Inc., ont évalué différentes méthodes de valorisation, adoptées notamment au Danemark, en Chine et au Canada. Leur choix s'est arrêté sur une technologie danoise visant la production de poudre de

---

<sup>15</sup> Source : Antoine Rivierre, Évaluation préliminaire de l'impact potentiel des chaluts jumeaux sur l'environnement-Merinov, juillet 2012.

<sup>16</sup> Source : Antoine Rivierre, Francis Coulombe, Projet Thyborøn phase II : adaptation du gréement de pêche et des panneaux à chalut semi-pélagiques Thyborøn 15 VF pour la pêche de la crevette dans le golfe Saint-Laurent – Merinov, mars 2013.

carapaces de crevette de grade alimentaire, ce qui constitue une première au Canada. Les Pêcheries Marinard et La Crevette du Nord Atlantique ont effectué des investissements majeurs totalisant 3 millions de dollars, pour acquérir la nouvelle technologie<sup>17</sup>.

### **6.2 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets d'innovation présentés dans la section précédente s'inscrivent aussi dans une démarche de développement durable (réduction de la consommation de carburant, diminution des impacts sur l'habitat et le fond marin, réduction et valorisation des résidus de la transformation).

#### ***6.2.1 Écocertification de la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent***

L'industrie de la pêche à la crevette du golfe du Saint-Laurent a entrepris de faire certifier la pêche à la crevette nordique dans les zones du golfe du Saint-Laurent par le Marine Stewardship Council (MSC), afin de répondre aux nouvelles demandes des marchés internationaux, notamment celui de l'Europe, pour des produits issus d'une pêche durable. Cette certification garantit aux acheteurs que la crevette nordique issue du golfe a été pêchée selon les principes du développement durable et de la régénération de la ressource.

Délivrée en septembre 2008, cette certification est le fruit de trois ans de travail concerté de l'industrie de la crevette du Québec et du Nouveau-Brunswick, qui regroupe les pêcheurs de crevette du golfe du Saint-Laurent, les transformateurs ainsi que les ministères fédéral et provinciaux. Le MSC a renouvelé l'écocertification de la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent en 2013.

L'écocertification des pêcheries québécoises est importante, car elle permet de maintenir l'accès des entreprises du Québec aux marchés traditionnels et d'assurer l'accès à de nouveaux marchés. On prévoit qu'elle deviendra une nouvelle norme internationale dans le commerce des produits aquatiques. Il est donc primordial que l'industrie de la crevette préserve cette certification.

---

<sup>17</sup> Source : Danielle Bouchard et Michelle Parent " Une farine de grade alimentaire pour valoriser les résidus marins", Pêche Impact- Pêches et aquaculture en nouvelles, avril-mai 2013.

## **7. LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX DE L'INDUSTRIE**

### **7.1 LE SECTEUR DE LA CAPTURE**

L'évolution de l'état des stocks des ressources halieutiques représente un des plus importants enjeux auxquels auront à faire face les pêcheurs au cours des prochaines années. Les contingents de crevette dans le golfe du Saint-Laurent sont relativement stables depuis quelques années. La perspective de croissance des stocks est limitée dans le futur. Par conséquent, les débarquements de crevette nordique au Québec devraient avoisiner ceux des cinq dernières années.

La hausse des coûts d'exploitation de la flottille des crevettiers demeure une problématique pour l'industrie, d'où l'intérêt de mettre en œuvre les projets novateurs afin d'améliorer les engins de pêche.

À l'échelle mondiale, la croissance de la production aquacole de crevette continuera d'affecter l'offre mondiale. On remarque que le nombre de pays producteurs de crevette d'élevage ne cesse d'augmenter. La production aquacole mondiale devrait, cependant, croître modérément au cours de prochaines années. Pour ce qui est des débarquements de crevette, ils devraient demeurer relativement stables.

- ❖ L'innovation demeure une des pistes de solutions pour favoriser la viabilité à long terme de la pêche à la crevette. En effet, l'adoption de nouvelles techniques de pêche, l'adaptation des engins de pêche sont autant de moyens pour améliorer les frais d'exploitation des flottilles que pour répondre aux préoccupations relatives au développement durable des pêches.

### **7.2 LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION**

La stabilisation et la sécurisation des approvisionnements en crevette demeurent un enjeu important pour les entreprises du secteur de la transformation. Les entreprises pourraient miser sur l'innovation afin de maximiser la valeur de leur approvisionnement. Des projets, comme la valorisation des résidus de crevette et de crabe des neiges en les transformant en farine, sont intéressants, car ils permettent de réduire les coûts des usines (coûts d'enfouissement) et de diversifier leur production.

Les entreprises du secteur de la transformation de la crevette exportent une part importante de leur production. Par conséquent, elles ne sont pas à l'abri de la fluctuation des devises. Les dernières années ont été marquées par une plus grande volatilité des taux de change entre les devises, il est devenu plus complexe pour les entreprises exportatrices de prévoir les variations de revenus causées par le taux de change et de faire face à la concurrence mondiale.

Les alliances et ententes visant la libéralisation des échanges commerciaux internationaux pourraient favoriser l'industrie. Ainsi, l'Union européenne applique actuellement des tarifs douaniers sur les exportations canadiennes de crevettes, notamment pour la crevette cuite et décortiquée, et les préparations de crevette. La conclusion de l'Accord économique commercial global entre le Canada et l'Union européenne favorisera les expéditions de crevette nordique du Québec vers les pays européens.

La signature de l'accord économique de Partenariat Transpacifique devrait également favoriser les expéditions de crevette vers les pays signataires. Toutefois, ceci devrait aussi faciliter l'entrée d'une plus grande quantité de crevettes d'élevage et d'eau chaude au Canada et au Québec.

Enfin, la mise aux normes et le respect des exigences des différentes certifications publiques ou privées (ex. GFSI) permettront à l'industrie de conserver son accès aux grands marchés et aux réseaux de distribution de la crevette.

### **7.3 LA COMMERCIALISATION**

Le prix de la crevette nordique sur les différents marchés a atteint des sommets en 2014 et 2015. L'offre restreinte et une demande supérieure à l'offre expliquent cette situation.

Les marchés internationaux continueront d'offrir une perspective intéressante pour la mise en marché de la crevette nordique. Cette dernière pourrait profiter de la situation actuelle (demande supérieure à l'offre) pour se positionner comme un produit de qualité supérieure.

L'accroissement du potentiel de commercialisation de la crevette nordique sur les marchés québécois, canadien et étrangers pourrait être reconnu comme l'élément central d'une stratégie de développement.

Compte tenu de l'offre abondante d'espèces de crevette issues de l'aquaculture et de la capture, les entreprises devront pouvoir différencier les produits de la crevette nordique et faire valoir ses caractéristiques distinctives et ses qualités.

Finalement, le renforcement de la demande des consommateurs et des distributeurs pour des produits écocertifiés et issus d'une pêche durable est une tendance générale à long terme. L'industrie devra, donc, continuer à mettre en œuvre des moyens pour faire valoir la certification et la durabilité de la pêche à la crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent.

## CONCLUSION

La crevette nordique est une des trois principales espèces pêchées au Québec. Les activités de capture et de transformation procurent des emplois et des retombées économiques importantes aux communautés de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

Par conséquent, il est important que ces activités soient préservées à long terme. Dans ce sens, la gestion et l'exploitation de la crevette nordique doit se faire dans une perspective de développement durable et pour en optimiser le potentiel économique et social à long terme.

Les intervenants de l'industrie feront face à une plus grande mondialisation de l'offre et la libéralisation des marchés. Toutefois, ceci ouvrira aussi de nouvelles possibilités en termes de développement des marchés. Un des défis des intervenants de l'industrie sera de mieux faire connaître les qualités de la crevette nordique pêchée au Québec et d'innover pour attirer de nouvelles opportunités d'affaires.

Les acteurs québécois de l'industrie de la crevette nordique devront travailler ensemble afin de mettre en place des stratégies concertées pour maximiser la valeur de la crevette nordique du pêcheur au consommateur.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOUCHARD, Danielle et Michelle PARENT. " Une farine de grade alimentaire pour valoriser les résidus marins". Pêche Impact, Pêches et aquaculture en nouvelles. avril-mai 2013.
- BOURDAGES, H. et M.-C. MARQUIS. 2014. Évaluation des stocks de crevette nordique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2013 : données du relevé de recherche. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Doc. de rech. 2014/050. iv + 39 p.
- EUROPEAN COMMISSION. Facts and figures on the common fisheries policy. ed. 2014.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION OF THE UNITED NATIONS (FAO). Global study of shrimp fisheries, 2008.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION OF THE UNITED NATIONS (FAO), Globefish. Market reports, shrimp. march 2015.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION OF THE UNITED NATIONS (FAO), Globefish. Highlights, a quarterly update on world seafood markets, January-march 2015. Juillet 2015.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ). L'industrie québécoise de la crevette nordique. 2010.
- MPO. 2015. Mise à jour de l'indicateur de l'état des stocks de crevette nordique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2015/006.
- NATIONAL MARINE FISHERIES SERVICE, FISHERIES OF THE UNITED STATES. 2013, NOAA Fisheries, Fisheries Statistics Division, septembre 2014.
- RIVIERRE, Antoine. Évaluation préliminaire de l'impact potentiel des chaluts jumeaux sur l'environnement. Merinov. juillet 2012.
- RIVIERRE, Antoine et Francis COULOMBE. Projet Thyborøn phase II : adaptation du gréement de pêche et des panneaux à chalut semi-pélagiques Thyborøn 15 VF pour la pêche de la crevette dans le golfe Saint-Laurent. Merinov. mars 2013.
- RUBIO, Angel. Explaining the Shrimp market. Seafoodnews.com. Août 2015.
- SACKTON, John, Seafoodnews.com. 2015 Market Outlook for Northern Shrimp. Mars 2015.
- SERVICES STRATÉGIQUE, MPO RÉGION DU QUÉBEC. Portrait économique et commercial de la crevette du golfe. Mai 2015.
- Undercurrentnews- Neil Ramsden, Coldwater shrimp prices leap again; expected to remain high in Q2 2015. Décembre 16, 2014.

